

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 13 juin 2007, 13 h
Salle Héritage
4C, chemin d'Amour
Low

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUIN 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
JENNIFER HEENEY, LENARD HEENEY	1
STANLEY LITHWICK	5
ED MASOTTI	15
JOHN EDWARDS	23
COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU	
CINDY DUNCAN McMILLAN	31
SUSAN ROGAN	35
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS	
NICOLE DESROCHES	39
ROBERT McLELLAN	53

LA PRÉSIDENTE:

5 Bon après-midi ! Bienvenue à cette deuxième séance d'audiences publiques de la deuxième partie portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood.

10 Comme vous le savez, cette deuxième partie est consacrée à recevoir l'opinion des citoyens, des municipalités, des organismes. La façon dont on s'y prend, c'est d'abord de recevoir les gens qui se sont préinscrits auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission et si le temps nous le permet, à la fin de la séance, on pourra recevoir d'autres gens qui s'inscriront ici même au registre.

15 Je vous rappelle au nom de la commission que toute personne, groupe ou municipalité, ministère, ça inclut le promoteur aussi, a un droit de rectification. Ce droit de rectification, vous pouvez l'exercer à la fin de la séance en allant vous inscrire au registre. Vous pouvez aussi l'exercer par écrit. Vous aurez jusqu'à mercredi prochain pour faire parvenir à la commission l'information pour rectifier des faits. Alors, ce n'est pas le moment de discuter d'une opinion qui est émise, mais bien de donner une information à la commission pour qu'elle puisse avoir l'heure juste dans son enquête.

20 Évidemment, les personnes qui auront eu des rectifications dans leur mémoire ou leurs propos pourront faire parvenir à la commission aussi de l'information et, à ce moment-là, vous aurez jusqu'à vendredi soir pour le faire.

25 Alors, je pense que l'information de base est donnée. On va entendre les premières personnes inscrites. Ce sont madame Jennifer Heeney et monsieur Lenard Heeney.

Mme JENNIFER HEENEY :

30 Madame la présidente, monsieur le commissaire, bonjour!

35 (TRADUCTION) Mon nom est Jennifer Heeney et j'habite à Kazabazua. Je suis ici aujourd'hui pour parler au nom de mon père. Je suis ici pour parler au nom de mon père, Lenard Heeney, et en mon propre nom. Et mon père vit à Kazabazua. Nous sommes propriétaires et, dans la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood, nous avons plus de 5 000 pieds carrés, tout à quelques mètres du site. Mon père est à la retraite mais il était un draveur professionnel et son frère travaillait avec lui aussi.

40 Il travaillait comme draveur et maintenant, l'endroit où on propose le LET est sur un endroit où il y avait un camp de bûcherons et il y a beaucoup de souvenirs de cet endroit. On

voudrait parler des ruisseaux et des lacs qui sont près de ce LET. Par exemple, le lac Johnson qui est à peu près 1 000 pieds, moins d'un quart de mille du site proposé. Et le lac a des poissons, des brochets et il y a plusieurs lacs qui sont nourris par des sources du ruisseau de Johnson. Et le ruisseau qui vient du lac Johnson est juste au sud du LET et c'est derrière la maison paternelle, et passe à travers un domaine et s'en vont au ruisseau de Kazabazua et dans la rivière Outaouais et Gatineau où le site sera situé. Et c'est plein de ruisseaux et de cours d'eau.

Est-ce que ce projet est acceptable à la communauté? La réponse est non. Je ne pense pas qu'on devrait accepter rien de moins parce qu'il y a d'autres façons, bien sûr. Et nous avons commencé à recycler, faire du compostage. Il y a aussi le plasma gazéification, etc. Les impacts négatifs sont énormes. Les familles sont séparées. Des amis qui ne se parlent plus. Nous, on a eu une réunion de famille et tout le monde a été averti de ne pas parler du LET parce qu'il pourrait y avoir des arguments et des débats.

Alors, les soupers communautaires sont maintenant annulés parce que les gens ne venaient pas. Le centre communautaire où nos parents et nos grands-mères allaient, et nos grands-pères ont travaillé très fort pour avoir cet endroit pour se rencontrer, nous ne sommes plus bienvenus là. Pourquoi? Parce que nous sommes trop politiques. Les ramifications politiques sont négatives et c'est négatif pour la vie animale et toutes sortes d'autres vies et les écosystèmes.

Alors, on doit... le Kyoto, Al Gore aux États-Unis avec son film qui parle de Independent Truth et d'autres pays, nous parlons de sauver ce qui nous reste de l'air, de nos eaux et de la terre sur laquelle nous faisons pousser nos nourritures.

Mais en fin de compte, et non le moindre, il y a de la documentation, on a obtenu de l'information en ce qui concerne par Hydro-Québec sur la rivière Picanoc qu'ils veulent construire une écluse. Si Hydro-Québec bâtit une écluse de 40 pieds, il y en a qui sont pas mal plus hautes que ça, des barrages hydrauliques, ça va en fait inonder le LET qui existe à l'heure actuelle. Est-ce que ces choses-là ont été prises en considération? Parce qu'il y a d'autre chose qui existe dans les autres pays, ce qu'on devrait faire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage. Vous avez parlé dans votre présentation de la difficulté au niveau de l'harmonie sociale, de votre qualité. Si vous aviez des conseils à donner aux gouvernements locaux et au gouvernement du Québec pour faire en sorte que des situations comme vous les avez vécues ne se reproduisent plus, mais qu'il y ait plus de concertation et de prise en considération de l'opinion des gens, quelles seraient ces recommandations que vous pourriez faire, à la fois à la municipalité, à la MRC, au gouvernement du Québec?

Mme JENNIFER HEENEY :

85 (TRADUCTION) Premièrement, en ce qui concerne la municipalité, je pense qu'ils devraient être plus ouverts envers leurs contribuables, leur donner la chance de poser leurs questions et de répondre à leurs questions, de prendre le temps de le faire. Aussi pour le gouvernement. En fait, vous m'avez prise de court.

90 C'est la même chose pour les gouvernements. Les gouvernements devraient être plus conviviaux et écouter plus nos questions et nous donner des réponses. On est des gens qui vivent là sur ces terrains et on a des réponses et on a le bon sens aussi. Nous connaissons plus nos territoires que – sans manquer de respect envers la commission – on a plus d'expérience et on connaît mieux nos régions, nos territoires que ceux qui travaillent dans des bureaux.

95

LA PRÉSIDENTE :

100 Vous savez probablement que depuis la mise en pratique de la Politique sur la gestion des matières résiduelles, les plans de gestion des matières résiduelles des MRC doivent être établis avec une approche de consultation de la population. Et ces plans de gestion incluent non seulement ce qui a trait au recyclage mais aussi tous les équipements de traitement ou des lieux d'élimination de matières résiduelles.

105 Alors, est-ce que vous étiez au courant de ça que la MRC doit vous consulter? Et quelles seraient les approches qui devraient être prises pour que les gens voient l'importance de participer à ces consultations au niveau des MRC?

Mme JENNIFER HEENEY :

110 (TRADUCTION) Je pense qu'il devrait y avoir plus de réunions, plus de consultations dans le genre de ce que nous avons ici aujourd'hui, plus d'informations qui nous seraient transmises. Quelqu'un qui est prêt à écouter nos questions. Quelqu'un qui est prêt à nous répondre également.

115 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

120

Vous dites que vous êtes préoccupée par la venue potentielle du lieu d'enfouissement technique. Est-ce qu'il y a un aspect particulier qui vous occupe ou si c'est l'ensemble du projet qui est malvenu chez vous?

125 **Mme JENNIFER HEENEY :**

(TRADUCTION) Premièrement, c'est le site. Le site est très près de l'eau, il y a une couple de lacs autour ou très près qui viennent de source. Il y avait des orignaux à un moment donné, du chevreuil. Il y avait des sentiers pour les animaux, il y avait les chevreuils, il y avait
130 des ours. Nous allons à la chasse aussi et on mange la viande que nous chassons. Il devrait y avoir une autre façon parce qu'on a besoin de ces eaux, c'est notre survie. C'est notre façon de vivre.

135 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que vous demeurez près de la route 301 entre le lieu d'enfouissement projeté et Kazabazua?

140 **Mme JENNIFER HEENEY :**

(TRADUCTION) On vit à deux milles à l'ouest de la 301 mais nous avons plusieurs centaines d'acres à Alleyn-et-Cawood. Et une partie de notre propriété est à un kilomètre ou moins du site. De la partie la plus haute de notre propriété, on peut regarder en bas où ils ont coupé les arbres et où sont les lacs. À un moment donné, mon père pouvait voir la rivière Picanoc
145 de chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage, monsieur, madame.

150 **Mme JENNIFER HEENEY :**

Bienvenue, madame.

155 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Stanley Lithwick.

Alors pendant que vous vous approchez, je vais vous donner à tous un petit truc lorsqu'on travaille avec la traduction. C'est difficile de réduire notre débit parce que ça nous déconcentre. Mais la façon que je me suis aperçue qu'on pouvait ne pas être déconcentré et permettre une bonne traduction, c'est de faire des pauses entre les phrases. Alors, je vous rappellerai si jamais vous allez trop vite, je vous le redirai, parce que c'est important d'avoir une bonne traduction et donner la chance à ces professionnels d'être satisfaits de leur travail.
160

165

M. STANLEY LITHWICK :

Merci, madame.

170 (TRADUCTION) Je suis Stanley Lithwick. Je suis un résidant de Chelsea, Québec. Je
ne suis pas résidant de Danford Lake. Je suis ici parce que je suis vraiment préoccupé par
l'installation de ce LET. J'étais avocat à Ottawa et je suis maintenant dans le milieu des affaires,
mais je ne pratique plus le droit. Mais j'ai été formé pour penser comme avocat et j'avais des
175 clients avec qui je devais regarder des questions de justice et de droit démocratique et de pratique,
des questions de justice, d'égalité.

Et je ne parlerai pas de la question de la route et de sa sécurité, parce que ce n'est pas
mon domaine. Je ne parlerai pas justement de la pollution des lacs et des rivières. Je ne parlerai
pas du développement économique qui va être affecté au cas où votre rapport est en faveur et
180 que, dans votre rapport, le ministre décide de construire ce LET. Je ne parlerai pas de ça.

Mais les questions desquelles je vais parler sont celles qui préoccupent les citoyens de
Danford Lake. Parce que je pense que les principes de justice et d'intégrité et de droit
démocratique et de justice, l'idée de justice et de raison ont disparu et ont été mises de côté.

185 Je vais séparer ma présentation en trois parties. À la fin, je vais vous offrir mes
recommandations.

Hier et aujourd'hui et demain, vous allez entendre parler des gens qui sont en colère.
190 Vous allez avoir des gens qui sont en colère parce que les gens de Danford Lake sont en colère.
Et la raison pour laquelle ils sont en colère, c'est qu'ils n'ont pas pu exprimer leur opinion en ce qui
concerne ce LET avant les audiences du BAPE. Et pourquoi? La raison pour ça, c'est
probablement le processus.

195 Imaginez ça. Vous êtes un résidant de Danford Lake, vous avez un chalet ou vous
habitez là depuis 30 ans, et vous avez élevé vos familles, vous avez des enfants, des petits-
enfants et, tout à coup, vous vous levez un matin et vous entendez parler d'un avocat ou des
nouvelles qu'il y a une proposition d'installer une mégadump ou un site à un kilomètre, deux
kilomètres ou trois kilomètres de votre chalet où vous avez eu du plaisir depuis au moins 10-15-20
200 ans.

Moi, j'imaginerais que votre première réaction serait un choc si vous habitez à Danford
Lake, si vous êtes un résidant ou si vous avez un chalet là-bas, et que vous voudriez des
réponses de votre municipalité, de votre gouvernement, de votre maire. Et vous voudriez avoir
205 des consultations avec eux et vous voudriez savoir quels sont les véritables enjeux.

210 Moi, on m'a amené dans ce processus parce que j'ai des amis qui habitent à Danford Lake et on m'a demandé d'aller à leur réunion municipale. En tant que personne de l'extérieur, j'ai été répugné par le processus du gouvernement municipal de Danford Lake et des membres du conseil. Bien sûr, il y a six membres, quatre qui sont en faveur de la proposition. Le maire lui-même est en faveur. Mais moi, je suis de l'opinion que le maire et le conseil ont une responsabilité, un devoir envers leurs résidants, les contribuables de Danford Lake de les consulter quand il y a une question aussi importante et aussi majeure que ce site d'enfouissement de mégadimension.

215 Et comme vous le savez, ça détruit les communautés, la paix sociale, il va y avoir des dommages collatéraux, il va y avoir de la pollution, du bruit, des choses que vous avez entendues hier soir et ça va probablement détruire la communauté telle qu'elle est. Et rien de tout ça n'a été fait par le conseil ni par le maire.

220 Le maire, à ces réunions, c'était intéressant de regarder mais c'est comme si tout était choréographié : le maire, le conseil et les conseillers savaient exactement ce qu'ils voulaient dire. Ils prenaient une question, ils passaient à une autre et, durant ce temps-là, les gens qui étaient dans l'auditorium, une pièce peut-être un peu plus petite que celle-ci, criaient, ils avaient les mains en l'air. Ils criaient au conseil, au maire : «Est-ce possible que nous puissions voter là-dessus? Est-ce possible que nous ayons notre mot à dire? Est-ce possible? »

225 Il n'y avait aucune discussion à savoir si oui ou non ils pouvaient avoir une consultation et s'ils pouvaient en discuter. Le maire et les quatre conseillers avaient décidé qu'ils voulaient cette proposition d'être approuvée à Danford Lake. Et, pour moi, c'était une farce, une comédie d'erreur.

230 Je pense qu'en tant que président d'ici, de ces audiences, et je pense que vous devriez vous mettre dans les souliers des gens qui habitent à Danford Lake. Il faut que vous posiez la question à savoir si les principes de démocratie ont été vraiment remplis. Est-ce qu'ils avaient le droit de voter en faveur ou contre cette proposition. Et ça, ça ne s'est jamais passé. Ça n'a pas été permis. Donc, de mon point de vue, je pense que la démocratie a échoué et elle n'a pas vraiment été là pour les citoyens. Il n'y a pas eu de consultation, il n'y a pas eu de discussion, de source alternative. Ça a été lancé comme ça aux résidants et ils ont dû l'avalier.

235 Il y a eu une promesse à une deuxième réunion qu'il y aurait un référendum. Mais, pour une raison ou pour une autre, ce référendum n'a jamais eu lieu. Et moi, en tant que spectateur, j'essaie de voir quelles sont les ramifications légales ou quelles ont été les manœuvres qui ont fait que ce référendum n'a pas eu lieu. Donc, ma première pensée est que ce processus sent très mauvais et que c'était tout à fait injuste, que ce n'était pas raisonnable et que ce n'était pas bon.

240 La deuxième question, c'est la question des droits des propriétaires. Comme je vous l'ai

250 demandé, mettez-vous dans les souliers des personnes de Danford Lake. Comme madame Heeney, monsieur Heeney qui étaient ici juste avant moi, monsieur Peck ici qui est résidant de Danford Lake de toute sa vie, il y a des gens ici, hier soir, qui sont des résidants de Danford Lake également.

255 Donc, à la suite de cette proposition d'un LET, je crois que la valeur de leur propriété, qu'ils soient résidants au village ou qu'ils soient des gens qui ont des chalets le long du lac, que les valeurs vont déprécier énormément. La spéculation, à savoir combien, il y a de la spéculation, mais on sait que ça va déprécier et vous le savez, les promoteurs le savent, et la mairie aussi, et moi je le sais. Mais ils n'ont pas mis d'argent de côté justement pour compenser pour la dépréciation de leur propriété. Ils ont l'idée que c'est dommage pour eux s'ils ne sont pas contents et on continue avec ce qu'on veut faire.

260 Et voici que vous avez des propriétaires qui ont acheté leur terrain, ils l'ont développé, ils ont travaillé là-dessus et ils sont heureux dans cet endroit, et la première chose qu'ils entendent, c'est qu'on va construire un LET et, à la première nouvelle de ce LET, quel a été le résultat de tout ça, si le LET se construit, je pense que c'est des rêves qui seront détruits.

265 L'idée de vivre dans la campagne est détruite. L'idée d'aller à votre chalet durant la fin de semaine est détruite. Pourquoi? Parce que vous allez vous battre avec le trafic en allant à votre chalet. Vous allez avoir les senteurs du dépôt. Vous ne serez pas sécuritaires dans l'eau. Vos amis qui viennent ou que vous allez inviter vont dire : «Non, moi, je ne veux pas y aller. Ça sent mauvais. »

270 Vous avez entendu la personne de Lachute qui vous a dit que les senteurs à huit kilomètres sentaient très mauvais. Là, on parle de Danford Lake qui est à trois kilomètres. Alors, vous allez avoir les senteurs.

275 La Charte des droits du Québec, la province dans laquelle nous vivons, votre province et la mienne, a une charte. La Charte des droits de la personne et des libertés, tout le monde a le droit d'avoir une propriété et d'y vivre en paix. Je pense qu'il y a une violation de cette charte. Et vous, en tant que les gens qui êtes du BAPE, vous devriez regarder s'il y a vraiment violation de la Charte des droits et des libertés. L'article 6, c'est celui que je vous recommande de regarder, parce que je crois que si ce LET s'installe, les gens ne pourront pas vraiment vivre en paix sur leur propriété auquel ils ont droit selon la charte pour l'instant.

285 Et mon troisième argument, vous pouvez peut-être penser que c'est un peu flyé, un peu dans les airs, mais moi, je ne crois pas. Ma femme est du Québec, sa famille vient de la Ville de Québec, elle réside à Montréal. Elle est professeure à l'Université de Montréal. Elle m'a laissé à Ottawa il y a dix ans, quinze ans après notre mariage parce qu'elle parlait leur langue, parce qu'elle perdait sa culture. Je suis maintenant Québécois, j'habite à Chelsea et je vois ma femme deux, trois, quatre fois par mois.

290

Ce que j'essaie de dire par ça, qu'est-ce que c'est que d'être un Québécois ou une Québécoise? Et qu'est-ce que les gens du Québec veulent pour leur province? Qu'est-ce que c'est que nous essayons de faire en tant que société au Québec pour améliorer notre société? Quelle sorte de communauté voulons-nous établir? Est-ce que nous sommes dans les affaires pour détruire des communautés? Pourquoi? Pour le mieux-être. Mais qu'est-ce que c'est que le mieux-être? 350 000 tonnes de déchets?

295

300

Je pense que vous en tant que Québécois et moi en tant que Québécois, nous voulons quelque chose de meilleur pour les citoyens de Danford Lake. On veut un sens de justice, quelque chose de raisonnable. On veut que nos gouvernements soient intègres. On veut que Danford Lake, que le maire et les conseillers écoutent sa population.

305

Ma recommandation. En tant que Québécois, on devrait être plus juste, on devrait être plus raisonnable. On devrait être plus inclusif. Nous sommes des gens intelligents. La Ville de Gatineau vous a dit hier qu'ils ne sont pas en faveur du site. La Pêche était ici, hier. Ils vous ont dit qu'ils ne sont pas en faveur. Low, Québec n'est pas en faveur. Danford Lake n'est pas en faveur. C'était tellement une décision idiote à savoir comment ils ont choisi ce site.

310

Quand on demande au promoteur et quand on leur a demandé à une des réunions à Danford Lake pourquoi ils ont choisi Danford Lake? Sa réponse, c'était honteux. On a pris la région, on a fait un cercle et on a mis un point en plein centre, et c'est tombé sur Danford Lake. Mais jusqu'à quel point on peut être stupide? Est-ce que c'est consulter les gens? Est-ce que c'est vraiment considérer les gens? Est-ce que c'est utiliser l'expertise que nous possédons? Est-ce que c'est utiliser les connaissances environnementales que nous avons? Est-ce que c'est juste aux gens de Danford Lake? Le choix de Danford Lake est une, c'est prendre un dard et de le lancer sur le tableau, puis dire : «Ah! C'est là qu'on va. » On est plus intelligents que ça. Notre gouvernement est plus intelligent que ça. On devrait exiger un meilleur gouvernement.

315

320

Vous avez entendu ces gens, moi-même et tous les gens ici, on est contre. La Pêche, Gatineau, ils sont contre. Je pense que vraiment, vous devriez décider contre vous-mêmes, mais en même temps vous devrez être juste et vous devrez être raisonnables. Et on a un problème, un problème de déchets. Alors, on devrait se réunir et travailler ensemble, comme dans une pièce ici, faisons des consultations. Amenons Gatineau, La Pêche, Danford et tout le monde ici sous un seul toit et disons : «Nous avons un problème et comment on va gérer ce problème. »

325

330

Et ne prenons pas de décision parce qu'on veut pousser les choses, on veut aller plus vite parce que le gouvernement dit : «Il faut vraiment arrêter d'avoir ces tranchées en décembre 2008.» On vous dit : «Une seconde, relaxe. » Le gouvernement va le faire si on leur demande. Mais il faut être plus intelligents. Alors, consultons. On se rencontre en tant que Québécois et

dire : «Nous avons un problème et traitons ensemble de ce problème. Et trouvons une solution à ce problème. »

335 Excusez-moi. J'ai tellement pitié de ces gens à Danford Lake, vous ne savez pas à quel point la communauté sera détruite par ceci, le lac, le terroir, quoi. C'est vraiment pitoyable. Et le maire de ce lac, il en est responsable parce que si vous étiez résidant de Danford Lake, vous madame, vous monsieur, et si vous étiez devant un tel spectacle, vous auriez honte de votre maire qui ne vous a pas permis de voter en faveur ou contre ce projet. Ou même de dire au maire : «Discutons de ceci avant de nous l'imposer.»

340 Nous avons besoin d'une audience qui soit juste et équitable. Nous avons besoin de temps pour discuter davantage et je propose que vous donniez des recommandations qu'on devrait discuter des méthodes alternatives, des autres méthodes de gestion des déchets. Apprenons quelles sont les méthodes qu'on utilise ailleurs dans le monde et d'apprendre quelles 345 sont les meilleures méthodes au lieu de tout simplement enfouir ceci dans le sol. Il y a d'autres méthodes et ces méthodes devraient faire l'objet de discussions.

Et lorsqu'on aura décidé d'une méthode à adopter, c'est à ce moment-là qu'on choisit le site. Mais les gens des sites ne seront pas tellement négatifs parce qu'il s'agira d'une véritable 350 gestion des déchets plutôt qu'un dépotoir. Vous savez, un dépotoir, c'est très négatif, tandis que la gestion des déchets, ce n'est pas négatif.

Vous savez ce qui me tracasse beaucoup? Par exemple, je vois la grandeur d'un stade de football et lorsque je vais à Danford Lake, on me dit que le mégadépotoir va être 100 fois plus 355 grand qu'un terrain de football? C'est fou. C'est fou. Tout simplement c'est ridicule. C'est absolument stupide.

Mais une fois qu'on aura arrêté la technologie voulue, ça peut être la gazéification, ou quelque soit la technologie, ça devient 5 acres au lieu de 500 acres ou 10 acres au lieu de 360 500 acres. Et l'effet sur la communauté sera négligeable. Ça fera partie de la vie quotidienne de la communauté, tout simplement. Mais 500 acres avec un mégadépotoir à Danford Lake, c'est stupide. C'est stupide. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

365 Merci. On a des questions pour vous.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

370 Je pense que vous avez des qualités de plaideur. Votre message est très clair. Une question : à l'assemblée de la municipalité où vous avez participé, est-ce que les participants pouvaient poser des questions au maire et au conseil municipal?

M. STANLEY LITHWICK :

375

(TRADUCTION) La plupart des questions qui ont été posées au maire au début, c'était au sujet de la taille de l'impact du projet. Mais si je me souviens, la plupart des gens ont fait savoir, ont exprimé leur négativité et leur colère, tout simplement pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire pour empêcher ce projet, pour arrêter ce projet. Ils ont demandé : «Monsieur le maire, qu'est-ce qu'on peut faire pour arrêter ce projet? » Et la réponse était : «Je n'ai pas de réponse à vous donner. » Ils ont dit : «Est-ce qu'on peut voter à ce sujet? » La réponse était : «Peut-être».

380

Parce que moi-même, je me suis levé pour intervenir à cette réunion et j'étais en colère, parce que je suis habitué aux tribunaux, je suis habitué à un milieu équitable et raisonnable. Je n'ai pas l'habitude de me faire présenter un fait accompli par quelqu'un qui me dit : «Tant pis. » Personne n'aime se faire présenter un tel choix. Ce que nous voulons tenir, c'est une véritable discussion et il n'a pas permis une véritable discussion. Il n'a pas permis aux contribuables de Danford Lake de vraiment discuter.

385

390

Aussi, ce qui m'a écoeuré, c'est qu'il jouait des petits jeux. Par exemple, si je suis le propriétaire d'un terrain à Danford Lake et j'y habite, et si j'avais un chalet sur Danford Lake, je suis toujours contribuable évidemment, il considérait le propriétaire de chalet comme un citoyen de deuxième classe ayant moins de valeur que le résidant permanent. Alors lorsqu'il venait à la réunion, il disait : «Nous avons 95 résidants dont 10 sont en faveur et X, etc. » mais il n'incluait pas tous les propriétaires de la région.

395

Et je crois donc que la municipalité n'a même pas donné de préavis adéquat de ces réunions. On apprenait de ces réunions par le bruit qui court, et je crois que les gens qui s'opposaient à ceci sont allés et ont tellement exprimé leur colère et leur opposition, que je dois dire qu'on hurlait. On hurlait dans cette salle. Et pourtant, nous voici ici aujourd'hui au BAPE et la communauté n'a quand même pas eu l'occasion de voter au sujet de cette question, et je crois que cela est irresponsable et terrible.

400

LA PRÉSIDENTE :

405

Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement a été mis en place il y a 28 ans, parce que le gouvernement de l'époque et les gouvernements qui ont suivi ont compris l'importance d'avoir une vision globale, qu'il y a les lois, les règlements, mais le gouvernement doit aussi prendre en considération l'aspect de l'équité, du bon sens et justement ce qu'on appelle maintenant le développement durable. C'est un mot qui est utilisé plus fréquemment depuis quelques années, mais c'est quand même basé sur l'esprit de la civilisation et de l'équité entre les gens.

410

Alors, justement, toutes la question des matières résiduelles, il y a eu plusieurs dossiers où on a vu des problèmes au niveau des collectivités et le gouvernement a mis en place

415

une Politique pour la gestion des matières résiduelles et, dans cette politique, il donne instructions aux MRC, municipalités régionales de comté, d'établir le plan de gestion et de le faire en collaboration avec les citoyens.

420 Comment voyez-vous la nécessité que ces citoyens soient consultés lorsque c'est un équipement majeur qui pourrait s'implanter sur le territoire? L'esprit de cette politique-là est maintenant inclus dans la loi, l'obligation de consulter, est-ce que vous voyez que ça devrait être encadré de façon plus précise? Parce que dans le fond, on s'aperçoit que, bon, il y a les consultations du BAPE à un moment donné, mais pendant deux, trois ans, les gens vivent avec
425 une situation et ont parfois l'impression de ne pas avoir été consultés. Et lorsqu'on arrive, il y a des scissions dans la population, il y a des pour, des contre, il y a une polarisation et ça prend du temps à rétablir l'harmonie dans la communauté. Alors, comment voyez-vous l'importance de cette consultation en amont?

430 Et ma deuxième question, on va aller plus concret en ce qui concerne le dossier comme tel, hier on a entendu que la Table des préfets réalise l'importance d'avoir une solution à long terme. Ils vont discuter d'une solution à court terme transitoire. Mais justement, la solution à long terme, pour qu'elle finisse par arriver, parce que ça fait longtemps qu'on en parle, au niveau de la région, là il semble y avoir une volonté de la définir, mais pour éviter que ça soit retardé et
435 retardé, et qu'il n'y en ait pas encore dans cinq ans, qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire pour favoriser cette concertation et puis qu'il y ait une vision plus globale au niveau de la région, qui fasse en sorte qu'on comprenne et que vous puissiez, les gens de la région, définir les solutions que vous trouvez plus acceptables?

440 Est-ce que ça serait demander au niveau de la région de travailler ces plans-là en concertation pour définir les grands moyens au niveau de la gestion des matières résiduelles? Parce que c'est ça qui est toujours plus conflictuel. Qu'est-ce qu'on fait avec les déchets ultimes? Est-ce qu'on va vers l'incinération? Est-ce qu'on va vers l'enfouissement? Est-ce qu'on va vers des formes de valorisation, de gazéification ou des bioréacteurs, le tricompostage? Quels sont
445 les grands axes et comment faire pour les définir pour que, dans quelques années, justement ces solutions-là soient définies avec la collectivité, puis qu'on sente une adhésion sociale.

M. STANLEY LITHWICK :

450 (TRANSDUCTION) Je crois que, tout d'abord, vous devez apprendre qui sont les intervenants et les acteurs. Par exemple, disons qu'il y a un mégadépotoir en quelque part, c'est votre point de départ. Qui seront les utilisateurs de ce mégadépotoir? Et lorsque vous saurez qui en seront les utilisateurs d'un mégadépotoir en projet, faites abstraction de ce projet parce que vous savez maintenant qui sont les acteurs. Est-ce que c'est la Ville de Gatineau, La
455 Pêche, Low, Québec, Danford Lake? Dans quelle région sommes-nous en train d'agir et de définir.

460 Lorsque vous avez défini qui sont les acteurs, les joueurs dans la région, vous devez obliger ses chefs municipaux de se rencontrer et de collaborer. Vous devez les obliger à la collaboration parce que Gatineau pourrait vous dire à cette réunion : «Nous ne sommes pas en faveur du dépotoir». Mais c'est vous et votre ministre à approuver ce mégadépotoir. Gatineau va y déposer ses déchets.

465 L'homme de Low, Québec hier soir a dit qu'il n'était pas en faveur mais on sait que Low va s'en servir, que La Pêche va s'en servir. Même Danford Lake va y mettre ses déchets. Mais ce que vous voulez éviter, c'est l'existence d'un mégadépotoir parce que les gens qui connaissent la technologie, qui connaissent la gestion des déchets vous disent que les lieux d'enfouissement sont révolus, que nous pouvons aller à de nouvelles solutions, que nous pouvons mieux gérer les déchets plutôt que de les enfouir dans le sol.

470 Vous savez très bien que c'est le cas parce que c'est la voie de l'avenir. Nous ne pouvons plus continuer d'utiliser notre terre comme dépotoir. Ce n'est plus la façon qu'on devrait opérer dans le XXIe siècle. Si nous faisons ceci, nous sommes stupides et nous ne sommes pas intelligents.

475 Alors, lorsque vous savez qui sont les joueurs et lorsque vous obligez les joueurs de traiter les uns avec les autres et de façon équitable, avec l'Internet, avec des savants de partout dans le monde, avec l'accès instantané à l'information qui existe de nos jours, certainement que ce groupe de chefs pourraient se présenter les uns, les autres, des sources de gestion des déchets qui ont connu un succès en Suède, en Amérique du Sud, en Angleterre, en Allemagne ou ailleurs.

485 Mais, au moins, ce groupe de gens, ces chefs municipaux, gouvernementaux et le ministère – le ministère québécois évidemment peut en faire partie – mais je crois qu'au niveau municipal, ce sont les gens qui sont les plus touchés, et évidemment c'est une question pour le gouvernement provincial également parce que les gouvernements provinciaux traitent de l'éducation, des hôpitaux, de la gestion des déchets et ainsi de suite. Ils doivent donc traiter de la gestion des déchets, ça fait partie de la vie quotidienne.

490 Mais lorsque vous apprenez qui sont les joueurs et lorsque vous avez des renseignements sur ce qui est utilisé, les nouvelles méthodes employées ailleurs dans le monde, ces gens, avec leurs discussions et leurs consultations, en viendront à une décision intelligente. Et lorsque la décision sera prise pour savoir comment on peut se défaire des déchets...

495 Je ne cherche pas à dire qu'il n'y a qu'une méthode, peut-être que Danford Lake doit, par exemple, avoir son propre dépotoir et y mettre des membranes, etc. , mais ça serait un

dépotoir seulement pour Danford Lake. Peut-être que des petits, tout petits dépotoirs et la gazéification ou le recyclage et le compostage, peut-être qu'une combinaison de toutes ces choses peut faire partie d'un plan municipal formulé par nos chefs municipaux. Je ne crois pas qu'on aurait besoin de cinq ans. Un an et demi suffirait.

Et lorsque vous aurez décidé quelle sera la méthode à suivre pour la gestion des déchets, c'est à ce moment-là qu'on choisit les sites. Gatineau a telle et telle taille et donc on peut avoir un site de gazéification, de plastification. C'est seulement cinq acres. Low peut prendre une partie de la charge. La Pêche peut prendre une partie de la charge. Vous pouvez avoir des opérations satellites et donc vous avez moins de problèmes de transport et de dommages causés, et chacun travaille dans le contexte et sous l'égide d'un plan maître.

Et ça devrait être géré en masse, en groupe par les municipalités et non pas par une compagnie privée. Parce que lorsqu'on laisse entrer le concept du profit financier, les choses vont se gâter. Il y a des coupures, il y a toutes sortes de problèmes. C'est un peu comme les soins dans les hôpitaux. Vous le savez très bien, madame et monsieur. On ne peut pas enlever le médecin de l'hôpital, vous allez détruire 300 patients. Vous devez. . . Il y a certaines choses que le gouvernement doit faire et sans penser à l'aspect financier et la rentabilité. Il y a certaines choses que le gouvernement doit faire pour nous permettre de mener la vie que nous voulons mener.

Je ne sais pas si cela arrive à répondre à votre question, madame, mais je. . .

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une dernière question. Votre réseau satellite de centres de traitement ou d'élimination, ça paraît très bien et peut-être idéaliste. On nous dit que, compte tenu des exigences gouvernementales pour le traitement des matières résiduelles, qu'on a besoin d'une masse critique. De quel ordre? On entend différents chiffres de 30 à 50 000 tonnes de matières résiduelles que des municipalités seules ou même des MRC seules ne peuvent pas réunir. Donc, il faut réunir des centres urbains qui produisent un minimum de matières résiduelles pour qu'un centre d'élimination soit viable.

Alors, ça semble un des éléments, ça, à considérer dans l'approche pour trouver une solution.

M. STANLEY LITHWICK :

(TRADUCTION) Je suis d'accord avec vous, monsieur. Si ce n'est pas rentable sur le plan économique, évidemment c'est quelque chose que ce groupe municipal devra prendre en considération. Mais, évidemment, lorsqu'ils prennent leur décision, ils doivent considérer l'impact sur la communauté, sur l'environnement et l'impact de la sécurité sur les routes, le

540 transport. Ce sont tous des facteurs. Et je crois que votre facteur que vous appelez la masse critique n'est qu'un facteur parmi plusieurs. Ce n'est pas moins important que d'autres facteurs mais c'est un facteur parmi d'autres.

545 Mais nous sommes des gens intelligents, instruits et nous devrions pouvoir résoudre ce problème avec les connaissances que nous avons, que nous pouvons avoir de partout dans le monde et non pas proposer un système de gestion qui est vieux de 30 ans.

M. DONALE LABRIE, commissaire :

550 Merci monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

555 Maintenant, le gouvernement a laissé aux municipalités, aux MRC plutôt et aux villes comme Gatineau, la responsabilité de définir leur approche de gestion, dans une vision peut-être régionale pour voir comment globalement où est-ce qu'on s'en va.

560 Bon, dans ce dossier-ci, on a un promoteur qui fait une proposition dans une vision régionale. Est-ce que vous estimez que justement les MRC qui font partie du territoire visé dans l'Outaouais et Gatineau devraient pouvoir dire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : «Voici notre vision de la gestion des matières résiduelles et de l'approche d'élimination», parce que c'est une proposition qui est faite pour un territoire, mais les gestionnaires qui ont une responsabilité par rapport à cet élément de gestion, est-ce qu'ils ont leur mot à dire sur comment ils voient la gestion à long terme?

565 **M. STANLEY LITHWICK :**

570 (TRADUCTION) Je crois qu'il est important que les chefs municipaux de la région fassent savoir leur opinion au gouvernement provincial et que le gouvernement provincial devrait les écouter. Les chefs municipaux sont plus près du peuple, ils représentent le peuple. Si vous entamez le dialogue, le forum, si vous permettez aux citoyens dans la région qui seront touchés et les citoyens qui sont préoccupés par la gestion des déchets de dire à leurs chefs municipaux ce qu'ils pensent, et si leurs chefs municipaux prennent ces décisions, ces décisions devraient être honorées et suivies par la ministre provinciale parce que chaque région est différente, tout comme chaque cause, chaque divorce par exemple est différent, chaque contrat est différent.

575 Alors, pourquoi est-ce que le système de gestion des déchets dans l'Outaouais devrait être semblable à celui qui est adopté à Lachute ou à Montréal? Ou à Québec, disons. On doit traiter avec différents facteurs, différents environnements, différents dommages à l'environnement et ainsi de suite.

580

585 Alors, cette région devrait s'organiser et dire à la ministre : «Voici la technologie qui devrait être adoptée pour cette région. Voici les sites que nous voulons. Voici ce que nous voulons faire et les gouvernements municipaux de cette région sont maintenant tous d'accord. Ils sont tous en faveur de ce plan. Allons de l'avant avec ce plan. » Je crois que c'est une chose tout à fait évidente pour les gouvernements municipaux de la région.

590 Ceci leur enlève la responsabilité, le gouvernement provincial évidemment peut quand même surveiller et gérer et les assister dans le processus de prise de décision, et participer en collaboration avec les chefs municipaux, oui. Mais le plus qu'on est mature en tant que nation, le plus qu'on sait inclure et consulter tous et chacun avant de prendre une décision. On ne peut pas exclure les gens. On ne peut pas prétendre que l'une des opinions est supérieure à l'autre. C'est le gouvernement municipal, la province, les citoyens doivent tous être d'accord sur un processus. Évidemment, il y aura des questions difficiles à trancher, mais au moins le processus sera ouvert, il sera équitable, il serait raisonnable.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

600 **M. STANLEY LITHWICK :**

(TRADUCTION) Merci.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ed Masotti, s'il vous plaît.

M. ED MASOTTI :

610 (TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, je tiens à vous remercier de m'avoir donné cette occasion d'exprimer mes préoccupations au sujet de ce projet de dépotoir et je suis préoccupé surtout sur l'effet sur les transports et sur la sécurité des voyageurs et de la sécurité routière, c'est-à-dire de la 105 de Wakefield à Kazabazua et la 301.

615 Dans mon sommaire exécutif, dans mon rapport, je pose une série de questions et je réponds à ces questions. Alors, je vais tenter de suivre ce même format au cours de ma présentation. Je ne sais pas si les gens ici connaissent tous la terminologie. CRD, c'est «construction rénovation et démolition», ICI, c'est «Industrial Commercial and Institutional». La présentation sera un peu plus lente, je vais parler un peu plus lentement.

620 Alors, ma première question traite de la définition de déchets par LDC pour l'Outaouais et la région. Moi, je dis qu'il n'y a que 140 000 tonnes et non 250 000 tonnes estimées par LDC.

Ceci est fondé sur plusieurs facteurs.

625 D'abord, les MRC qui se trouvent près de l'Outaouais n'enverront pas leurs. . . Ensuite, la MRC Papineau va continuer d'utiliser Lachute lorsque le contrat va venir à expiration en 2011 comme nous l'a dit LDC. Et, ensuite, le marché dans l'Outaouais est donc limité à la Ville de Gatineau et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac. Et, quatrièmement, LDC a surestimé la quantité de déchets dans ce marché. LDC ont basé leur estimé sur le fait que LDC
630 ne rencontrerait pas leur objectif. Cinquièmement, je crois que la Ville de Gatineau et MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les autres font un bon progrès pour rencontrer leurs objectifs. Et donc, je ne crois pas que CRD et ICI vont rencontrer leur objectif de 2008 pour le recyclage.

635 Donc, j'ai augmenté la projection que je crois qui serait à enfouir par ces deux secteurs. Si je réunis tous ces facteurs, je crois que ces juridictions ne produiront que 140 000 tonnes et non pas les 250 000 tonnes prévues. Et donc, j'ai eu une chance de regarder les réponses de MRC La Vallée-de-la-Gatineau et, dans le cas de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, on estime qu'il y aura entre 15 et 20 000 tonnes. Mais dans la diapo, moi j'ai estimé 29 065 tonnes. Alors, vous voyez que j'ai surestimé la quantité de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Et ensuite, pour la
640 MRC des Collines, vous voyez le montant que j'ai attribué.

645 Ma prochaine question était la suivante. De quel genre de camion s'agit-il pour transporter ces déchets? Alors, LDC ont présumé que tous les déchets qui viendraient de Gatineau et des Collines viendraient de leur centre de récupération et de transport ou ce que j'appellerai les CRT. Alors que ceci voudrait dire que les déchets viendraient dans des grands camions qui contiendraient 27 tonnes par chargement.

650 D'abord, c'est parce que les clients industriels et commerciaux vont envoyer leurs déchets directement au dépotoir de Danford. Pourquoi? Parce que cela pourrait leur permettre de grandes économies. Ils vont payer seulement 50 \$ par tonne s'ils vont directement au dépotoir de Danford. Alors, des économies de ce côté-là.

655 Et, aussi, je crois que LDC va poursuivre le développement de ce marché. Alors pourquoi voudraient-ils payer 30 \$ la tonne à la Ville de Gatineau quand ils peuvent recevoir 50 \$ la tonne à la barrière? Vous voyez la différence, quoi. Et donc, ces vidanges seront livrées dans des camions de 7 tonnes et non pas de 27 tonnes.

660 Et ensuite, il y a des déchets CRD. Alors, ces vidanges vont aller au dépotoir de Danford dans des camions de 7 tonnes et ceci va avoir un effet très dramatique. LDC ont estimé qu'ils auraient 125 000 tonnes de Gatineau et 24 000 tonnes de la MRC des Collines. Ceci veut dire qu'environ 52 000 de ceci, c'est de construction, rénovation et démolition. Et donc, LDC ont compté ceux-ci comme étant 10 voyages de camions. Ils auraient dû considérer ceci comme étant 30 voyages et ils auraient dû compter 36 camions au lieu de 46 camions. Alors, nous

avons tout à coup 66 voyages de camion au lieu de 46.

665

Ma dernière question était : quel sera l'impact de tous ces camions et de tous ces camions supplémentaires? Alors, si on a beaucoup réduit dans les estimations la quantité de déchets, le nombre de camions n'a pas été réduit parce que ça va être des camions de 7 tonnes au lieu de 27 tonnes. Alors, lorsqu'ils ont dit qu'il faudrait 135 voyages de camion pour transporter X montant, moi je dis que ça serait beaucoup plus 105 voyages de camion.

670

Alors, évidemment, LDC a une capacité excédentaire de 110 tonnes pour le site. J'ai essayé de comprendre l'explication qui nous a été offerte par LDC pour nous expliquer ce qui explique cette lacune de 110 tonnes, et je crois que l'explication, c'est qu'il y a un marché que LDC n'a pas identifié dans son évaluation. Ce sont les vidanges qui vont à Cantley, aux dépotoirs de Cantley et de Perkins. Et j'ai décidé d'examiner ceci, étant donné que ces deux dépotoirs pourraient fermer en 2009.

675

Et donc, quel serait l'impact de fermer ces deux dépotoirs? Est-ce que ceci explique le 110 000 tonnes de vidanges qui nous manque? Oui. Je crois que cela explique la lacune de 110 000 tonnes. Et combien de ces vidanges vont actuellement au dépotoir? Je crois que c'est environ entre 95 et 100 000 tonnes par année. Alors, voilà. Ça comprend aussi 15 000 tonnes de la Ville de Gatineau.

680

Alors, le nouveau marché est d'environ 75 à 80 000 tonnes et, malheureusement, le BAPE ne pouvait pas donner les renseignements qu'on avait reçus de monsieur Mbaraga du nombre de camions de 7 tonnes et de 27 tonnes. On m'a dit que monsieur Mbaraga a déposé ces faits lundi. Je suis très heureux de constater qu'il a fait ceci. Je serais très heureux de voir sa réponse, mais j'ai bien l'impression que le nombre de camions va être beaucoup plus élevé. Alors, j'ai donc augmenté de 75 000 tonnes à 95 000 tonnes et je vais réviser mon estimé lorsque je verrai quelle est la réponse de monsieur Mbaraga.

685

690

Alors, quelle proportion de ces déchets vient de l'Ontario? Je crois que c'est de 40 à 50 000 tonnes par année. Alors, la diapo nous démontre quelques-uns des camions que des compagnies privées du Québec utilisent pour aller d'Ottawa à Gatineau quotidiennement. Et j'ai aussi fait un sondage pendant trois ans sur deux des ponts de tous les camions et, dans trois heures, il y avait 32 camions avec des plaques d'immatriculation du Québec qui faisaient le trajet.

695

Et donc, c'est tout à fait illégal, ce qu'on a appris hier, mais est-ce que c'est complètement illégal? C'est légal si le montant de matériel recyclable est plus de 50 %. Donc, les déchets qui viennent de l'Ontario, on dit qu'ils rencontrent ce critère. Donc, le montant de déchets va peut-être être plus élevé. J'ai l'impression que le montant venant de l'Ontario va être plus élevé parce qu'il y a très peu de contrôle. Et aussi, j'ai parlé à des gens qui ont vu ces camions et qui m'ont dit que c'est seulement 30 % de matières recyclables.

700

705

Alors, à quel point est-ce que la proposition de LDC est rentable sans les déchets de l'Ontario, de Cantley, de Perkins, etc. ? Et je présume qu'ils auront besoin de faire venir des déchets de l'Ontario pour être rentable, mais c'est possible que les coûts de roulement et d'exploitation seront inférieurs à ce que j'ai estimé. Mais sans avoir des estimations du coût réel

710

de l'exploitation, il est difficile de dire, de décider.

715

Et je ne saurais pas vous dire si LDC va perdre de l'argent ou non, mais je peux vous dire que le marché identifié par LDC va tout simplement couvrir le coût de l'exploitation et permettra peut-être un petit profit. Mais le nouveau marché, l'Ontario, Cantley et Perkins seront le bonbon sur la pilule qui va permettre justement de réaliser un profit. LDC a des coûts fixes, par exemple les coûts d'exploitation 2 \$ par tonne aux MRC de Pontiac, ensuite à la Municipalité de Allyn-et-Cawood, et donc, c'est plus de 3 M\$ par année.

720

Est-ce que LDC aura à emprunter de l'argent pour acheter le terrain? Oui. Et combien? Ça vaut combien? 1 \$? 1 M\$? Quelqu'un m'a dit qu'ils auraient à payer 20 à 30 M\$ pour acquérir le terrain. Donc, ils vont finir par dépenser 63 M\$. Combien de cet argent-là existe déjà? Et combien devra être emprunté? Quel sera le financement, le taux de financement? Je l'ignore.

725

Et du côté revenus, je présume que LDC offre à toutes les municipalités ce qu'ils ont offert à la Ville de Gatineau, 30 \$ la tonne pendant quinze ans. Alors, il peut exiger un 50 \$ la tonne pour les déchets industriels et commerciaux, ICI, et en général, ça coûte 65 \$ la tonne pour les ICI. Alors, LDC pourrait avoir des revenus de 6, 3 M\$ du 140 000 tonnes dans le marché qu'ils ont identifié.

730

Alors, combien de camions y aura-t-il de plus que LDC n'a pas compté à cause de Cantley, Perkins et l'Ontario qui envoient leurs déchets? Moi, je dis que c'est environ 82 voyages de camion pour ces déchets. Notons aussi que j'ai considéré que ces camions viendraient des postes de transfert que chacune de ces compagnies privées maintiennent.

735

Maintenant, j'aimerais parler non pas des vidanges mais de l'effet des voyages, de la circulation. LDC n'avait pas d'estimation de quel serait l'impact des camions. Moi, j'estime qu'il y aura 57 voyages de camion par jour. Selon ce que les développeurs proposent, je pense que l'accélération de ces services qui ont été proposés avec une plate-forme de compostage, ils n'auront pas vraiment un impact.

740

L'impact va arriver dans deux sections. Sous les services auxiliaires, moi, je suis préoccupé des services qui n'ont pas été définis, en fait. LDC a dit qu'ils vont faire des services auxiliaires approuvés par les autorités locales. Mais je suppose que c'est la MRC de Pontiac. Mais ce que la MRC va approuver va affecter les autres dans la Ville de Gatineau, parce que la MRC de Pontiac, ils vont avoir tous les gains mais aucun problème.

745

750 De plus, il y avait quelque chose dans l'évaluation environnementale. On parlait de la boue qu'ils allaient recevoir et on a appris qu'ils ne la recevront pas. Alors, une fois que ce dépotoir a été approuvé, comment est-ce qu'ils vont savoir s'ils ne vont pas dire : «Amenez-nous-les, on va s'en occuper.»

755 L'autre activité qui va résulter, c'est dans les opérations quotidiennes avec le nombre de camions. Je pense qu'il n'y a pas assez de sable dans le site d'enfouissement et qui n'a pas été quantifié par LDC. Ils disent qu'ils vont le prendre ailleurs dans le site d'enfouissement. Comme la première personne a dit, si vous allez deux pieds dans le sable, vous avez de l'eau. Comment est-ce que vous allez obtenir du sable? Ils vont aller le chercher ailleurs?

760 Je suis aussi préoccupé que LDC va affaiblir sa structure, comment ils vont développer les cellules, et si on regarde le document d'origine, c'était beaucoup plus contraignant ce qu'ils ont dans l'évaluation environnementale. Ils vont utiliser plus de sable qu'ils l'ont mentionné dans cette évaluation.

765 Donc, ma conclusion, comme je l'ai montré sur la diapo, c'est 167 voyages-camions sur 105. LDC dit qu'il y en aura 46. Pour le village de Danford Lake, il y aura 231 voyages de camions et LDC dit qu'il y en aura 122.

770 Quel sera l'impact de ce transport additionnel? On a fait trois sondages à Low, Québec et les résultats du sondage sont un peu typiques, avec les voyages en hiver comparés à l'évaluation de LDC. Ce que j'ai trouvé surprenant, c'est le nombre de camions. Il y en avait moins que ce que LDC a dit. Ces sondages ont permis d'identifier combien de trafic il y a durant les heures d'opération sur la route.

775 De plus, j'ai pu identifier chaque véhicule et je les ai placés dans cinq catégories. J'ai pu identifier toutes les sortes de camion, les grands, les gros, les petits, les moyens. Et vu le nombre de camions de déchets, j'ai pu étudier l'impact sur le trafic de camions qui s'en allaient vers un dépotoir. Et comme vous le voyez, on voit une augmentation qui est dramatique sur cette diapo. Et l'impact, c'est l'augmentation des petits camions dans l'ordre de 100 %, et une augmentation de trafic était de 8, 7 et 6 %. Et dans toutes les catégories de camions, c'était 72.49 %. Alors, c'était à Low, Québec qui est représentative de l'autoroute, une fois qu'on a dépassé Wakefield et qu'on arrive à Kazabazua. C'est à peu près le profil.

780 Comment sera affectée la sécurité sur la route? De 2002 à 2006, les accidents ont augmenté considérablement et c'est durant le moment où le ministère des Transports avait établi des sanctions pour réduire les accidents de 15 % d'ici 2005. Et on ajoute ça à la mauvaise condition de la route et le nombre de camions additionnels pour le dépotoir, et on peut prédire qu'il y aura davantage d'accident sur cette autoroute.

790 Et la dernière diapositive, juste pour conclure, j'aimerais regarder la même situation pour Danford Lake. À nouveau, le sondage ou les résultats que nous avons obtenus sont similaires, sont compatibles avec l'information que LDC a utilisée dans son évaluation environnementale sur le trafic. Mais ce que j'ai trouvé surprenant, par exemple, c'est le nombre de camions que j'ai enregistrés qui était beaucoup plus élevé que ce que LDC avait dit.

795 En fait, le nombre de camions qui était sur l'autoroute était de 21 %, 41 % et c'est quand on avait les restrictions en ce qui concerne la charge qu'ils portaient et c'était la plupart des gros camions. Avec le trafic accentué pour aller au site, ça va être dans l'ordre de 59 %, 46 %. Alors, ça va créer une très mauvaise situation. Je ne pense pas que la sécurité des résidants est aussi compromise à Danford Lake qu'à 105, mais la qualité de vie des gens va l'être.

800 Mais pour conclure, je pense que le transport est étiré à la limite des camions additionnels et l'impact va rendre la 105 beaucoup plus dangereuse. Donc, Danford Lake, ça va causer une immense stress sur la qualité de vie des résidants de Danford Lake. Je vous recommanderais de ne pas approuver cette proposition.

805 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci, monsieur Masotti. Je serai en mesure de vous poser des questions plus pointues une fois que j'aurai pris connaissance de votre annexe à votre mémoire très volumineux, mais j'aurais quand même quelques questions.

810 J'avais l'impression que dans le volume de matières résiduelles que le promoteur avait retenu pour arriver à son chiffre global, qu'il avait la matière résiduelle du CRD, construction, rénovation et démolition, que les résidus qui allaient à Perkins et Cantley étaient compris. Là, vous dites que non. Directement dans son volume présenté, vous excluez ces résidus-là. Vous considérez que vous les additionnez mais qu'ils n'étaient pas compris dans le volume initial de l'étude présentée par le promoteur. Est-ce que c'est ça?

815 **M. ED MASOTTI :**

820 (TRADUCTION) Non. Ils sont reflétés dans les chiffres du promoteur dans les 135 et le 24. Mais ils sont enterrés comme étant des MR et des CR, des déchets qui viennent des construction, rénovation. Ça ne vient pas des CRT et ça va à Cantley et Perkins pour l'instant. C'est ce qui vient d'ici. Et la même chose pour la Ville de Gatineau. Je pense qu'ils vont pouvoir le confirmer officiellement pour vous.

825 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

830 Vous dites qu'il manque des matières résiduelles pour arriver au volume de 250 000 tonnes annuelles et vous déduisez par votre analyse que cette partie de ces résidus-là provient de l'Ontario, pourrait provenir de l'Ontario.

835 Mais si je me souviens bien – je n'ai pas les chiffres devant moi – le promoteur nous a mentionné que pour arriver à son 250 000, il tenait compte de l'augmentation de la population, c'était le volume qu'il atteindrait au bout de quelques années. Et qu'à ça, il additionnait un volume de 50 000 tonnes, dans les chiffres sous toutes réserves, qui proviendraient des boues des usines de pâtes et papier, des résidus des usines de traitement domestique entre autres, je pense que j'en oublie sûrement, et des résidus de scierie. Donc, ce 50 000 tonnes là ne semble pas être reflété dans votre étude. Est-ce que c'est le cas?

840 **M. ED MASOTTI :**

845 (TRADUCTION) Je ne sais pas comment répondre à cette question. Je trouve les explications de LDC qui arrive à 250 000 tonnes, je trouve ça impossible et non réaliste. Je pense qu'ils ont fait ce travail depuis longtemps, puis ils ont estimé la quantité avant que les politiques soient mises en place, ils sont arrivés à une explication avec ce 250 000, mais ils s'attendaient d'avoir les déchets de Cantley et Perkins ici. Je ne sais vraiment pas comment ils arrivent à ces chiffres.

850 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

855 Vous avez fait le décompte des véhicules au cours de trois périodes consécutives. Vous l'avez fait au cours de trois jours. C'est trois périodes de 7 h le matin à 6 h le soir, c'est ça? Et vous dites que vous arrivez avec un volume de circulation actuel qui est plus bas que ce que le promoteur a estimé dans son étude. Et pourquoi il aurait fourni un taux de circulation plus bas que la réalité? Qu'est-ce qu'ils ont mesuré, à votre avis?

M. ED MASOTTI :

860 (TRADUCTION) Premièrement dans la circulation en général, on est d'accord, ils ont utilisé le MTQ et les sondages. Trois des six sondages étaient pour 24 heures. C'est à peu près typique de ce qu'on pourrait s'attendre avec l'information du ministère des Transports du Québec. J'ai oublié votre question, vous pourriez me la répéter?

865 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

870 Pourquoi LDC serait arrivée avec un volume de circulation plus bas que ce que vous, vous avez compté, ce que vous estimez. Et eux, ils se sont basés aussi sur des données du ministère des Transports comme vous dites, de comptages qui ont été faits, complétés d'ailleurs à la suite des questions qui sont venues du ministère de l'Environnement. Pourquoi ils auraient intérêt à présenter un taux de circulation plus bas que la réalité?

M. ED MASOTTI :

875 (TRADUCTION) Je ne sais vraiment pas. Je perds mon fil des pensées. Si vous regardez
notre sondage et nos chiffres en général, la façon qu'ils ont regardé le nombre de camions vous
mène à l'erreur. On ne peut pas prendre une moyenne parce que chaque moment de l'année va
avoir une situation différente. La plupart des accidents arrive durant les six mois de l'hiver et des
fois l'été, parce que peut-être qu'il y a plus de camions avec du bois durant l'été. Mais je pense
que c'était une erreur. On ne peut pas faire des moyennes.

880 Ce que je dis, moi, mes résultats sont bons pour la situation hivernale. Si ça avait été
retardé, j'aurais pu le faire à tous les mois et je serais arrivé avec vraiment des chiffres très exacts
pour voir quelle est la situation en hiver et en automne. Mais l'impact va être différent à travers les
saisons.

885

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est certain que je vais prendre le temps de lire votre document au complet, monsieur
Masotti. Merci de votre présentation.

890

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Masotti, les camions que vous avez observés sur les ponts, est-ce que vous
savez où est-ce qu'ils s'en allaient par la suite? Vous avez cette information?

895

M. ED MASOTTI :

900 (TRADUCTION) Oui. C'est dans le mémoire, c'est à l'annexe C, l'annexe C-3, je pense.
Il y a une photo que j'ai copiée de la MRC ou de la Ville de Gatineau de leur usine de traitement
des déchets, où ils montrent les stations de transfert. Mais ce qui m'a surpris, c'est qu'il y avait
aussi des compagnies de construction qui recueillent du matériel ou des déchets, mais je pense
que vous allez trouver la réponse pour savoir où ils vont.

905 Comme je l'ai dit dans mon rapport, on a suivi les camions jusqu'au-delà des frontières,
moi j'en ai suivi deux, il y en a d'autres qui en ont suivi un, et vous avez les photos dans l'annexe
C. Et les deux camions que j'ai suivis, il y en a un qui allait à une station dans le nord d'Aylmer et
l'autre dans la Ville de Gatineau, dans une station de recyclage. En tout cas, c'est une usine de
quelque chose de récupération peut-être. Et l'autre allait au Condor, la station de transfert
Condor. Alors les trois que nous avons suivis sont tous allés dans des stations de transfert au
910 Québec.

LA PRÉSIDENTE :

915 Et ces stations de transfert par la suite, les volumes qui sont transportés dans les stations de transfert partent de là pour aller vers un lieu d'élimination ou vers du tri pour retirer les matières recyclables préalablement? Comment ça fonctionne?

M. ED MASOTTI :

920 (TRADUCTION) Je ne suis pas sûr pour la question du matériel recyclable. Je sais qu'ils vont dans des stations de transfert où ils font du triage, mais les camions de démolition vont directement à Perkins, je pense, mais je ne suis pas certain, mais peut-être que le ministère de l'Environnement pourrait peut-être vous donner les réponses.

925 Mais toutes ces stations de transfert, tout ce qu'ils font, c'est du triage, et ce que vous allez voir dans l'annexe où on montre des photos des camions qui s'en vont à Cantley, vous allez voir tous ces camions qui viennent de la station de transfert de l'est. Alors, c'est des meilleures qualités de camion que vous voyez dans les camions, dans la photo des camions qui traversent.

930 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

La commission appelle monsieur John Edwards.

935

M. JOHN EDWARDS :

940 (TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, mon nom est John Edwards. Je suis un contribuable, je paie des taxes depuis 38 ans dans la Municipalité de Low et j'ai une maison, une résidence sur la route 105. On parle souvent, on dit souvent qu'il y a deux sortes de maisons, résidences. Il y en a qui sont saisonnières ou résidentielles et moi, je ne vis pas ici, je vis ici à travers toutes les saisons, je suis un résidant à temps partiel et je passe beaucoup de temps ici, mais je ne vis pas ici toute l'année.

945 Donc, pour expliquer en ce qui concerne ma résidence, je vais vous donner une explication en ce qui concerne l'autoroute. Moi, je parle de deux choses, savoir où devraient être les LET et où on devrait disposer de ces déchets, et des caractéristiques sur la 105, les niveaux de trafic et les accidents.

950 Madame la présidente, si ça dérange un peu, je vais arriver à mes explications alors je vais laisser cette image. La plupart des gens seraient peut-être d'accord que la distance qu'on transporte les déchets devrait être minime autant que possible pour toutes sortes de raisons, y

inclus la motivation et les raisons pour que les municipalités ou les villes avoisinantes ou les plus larges devraient gérer leurs propres déchets.

955

Alors, en ce qui concerne cette proposition, on parle de l'impact sur le fait que les dumps devraient être à au moins 100 kilomètres de Gatineau. Monsieur Rouleau, dans sa tentative d'encourager la Ville de Gatineau d'accepter cette proposition, il les amène à peut-être un peu moins loin mais il dit que ça réduirait les CO₂, les émissions de gaz à effet de serre si la ville apportait ses déchets à Danford au lieu de les garder plus proche. Alors, ce ne serait pas négligeable en ce qui concerne le Protocole de Kyoto et le gouvernement canadien.

960

André Poulin, dans la première phase, disait qu'il ne pensait pas d'amener les déchets, il ne pensais pas que s'il allait à Trois-Rivières que ça ne serait pas un concept de développement durable. Alors, comment est-ce que LDC techniquement a pu justement proposer Danford Lake parce qu'ils n'ont pas pu en trouver un plus proche de la source d'où viennent les déchets. Ils ont affirmé que la présence du Parc de la Gatineau et les nombreux lacs et les rivières avec les bassins d'eau justifiaient justement la région géographique de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

965

970

Donc, ces deux MRC en fait ont en grande partie la 105 qui mène jusqu'à Danford Lake. En fait, ces arguments sont très minces parce qu'il y a des MRC qui ont moins de lacs et de rivières que la région où on va mettre le LET. Donc à Allevyn-et-Cawood, il y a deux rivières qui se ramassent dans la rivière Gatineau et dans la rivière de Kazabazua.

975

Et la possibilité de quantité de déchets devrait être transportée sur 85 kilomètres sur une route qui est à une seule voie et c'est très troublant. Et ce n'est pas limité aux gens qui habitent près de la route 105 seulement. C'est partagé par des gens du gouvernement du Québec qui sont très concernés par l'impact.

980

Jean-Pierre Lefebvre avec Environnement Québec a ressenti la préoccupation et a réagi de façon positive. Donc, pour citer ce qu'il a dit : « Cette proposition est basée sur la supposition qu'elle mine justement les principes du développement durable et va amener du trafic. . .

985

LA PRÉSIDENTE :

Ralentissez s'il vous plaît, allez un petit peu plus lentement.

990

M. JOHN EDWARDS :

(TRADUCTION) Donc, l'émission, les gaz à effet de serre et en plus de la pollution de l'air pour les gens qui habitent le long de la route. Ça ne nous convainc pas qu'on ne peut pas utiliser nos ressources de meilleure façon et pour améliorer la vie des gens que les

995 citoyens ne seront pas affectés par tout ça.

1000 À cause des dangers dans les politiques publiques de tirer des conclusions dans ce cas-là sans vraiment regarder le portrait complet, j'ai fait un sondage par courriel et par téléphone, et vu que la Ville de Gatineau a 250 000 de population, j'ai contacté les treize villes canadiennes qui ont une population entre 150 000 et 250 000 citoyens. Et je leur ai demandé à combien de kilomètres était leur site d'enfouissement. Dans le cas où c'était aux limites de la ville, je leur ai demandé d'estimer la distance entre le centre-ville et le site de la municipalité.

1005 Vous allez trouver que les résultats sont intéressants et ils sont enregistrés sur le tableau que je vous ai donné :

Victoria a un site à 11 kilomètres de la ville.

1010 Burnaby n'a pas un site d'enfouissement, ils ont un incinérateur qui gère 90 % des matières non recyclables. C'est dans leur municipalité à 10 kilomètres du centre-ville. Et ça a été mentionné plus tôt dans d'autres audiences que nous avons appris que Gatineau pourrait avoir un incinérateur, mais à cause du moratoire qui a été mis en place par le gouvernement de Québec, ça n'a pas été le cas.

1015 Saskatoon a un site d'enfouissement et est à 7 kilomètres. Regina, c'est à 10 kilomètres. Sudbury, c'est 5 kilomètres. Windsor, c'est 35 kilomètres.

1020 Ensuite, nous arrivons à Markham et Oshawa, deux villes qui ont traditionnellement transporté leurs déchets à 200 kilomètres aux États-Unis. Cette avenue se termine en 2010.

1025 Malgré les similitudes ou les échéanciers, ils essaient de gérer la tâche qui est devant eux et ils sont en train de faire un peu la même chose qui a été fait à Danford. Je pense qu'ils ont décidé d'un processus qui va être un bon modèle. Ça va être un bon modèle en fait.

1030 Premièrement, les deux régions impliquées de York et Durham qui comprennent ces deux villes ont décidé de travailler sur une solution conjointe. Après les consultations publiques où 80 % des participants ont choisi une solution thermique et le 20 % un site d'enfouissement. Donc, ça n'a pas été considéré, le site d'enfouissement n'a pas été considéré. Donc, ils ont décidé d'une liste de sites possibles et, après des études, ils l'ont réduite à cinq sites qui sont tous dans des zones industrielles. Ils ont complété 50 consultations publiques et ils ont donc démontré leur intérêt et il va y avoir un rapport bientôt, il va y avoir aussi des soumissions des compagnies qui sont intéressées à le faire avec ces deux comtés et ils vont en choisir une en 2008.

1035 Ça a été un processus transparent avec un site informatif pour informer tous les gens

1040 pour savoir ce qui se passait. Je ne veux pas donner l'impression que tout le monde est heureux, surtout ceux qui sont près des sites choisis. Il y a des préoccupations sur le transport et la santé publique, et qu'ils sont en train d'adresser avec une autre ronde de consultations qui va avoir lieu plus tard ce mois-ci. Et tous les cinq sites sont à moins de 30 kilomètres de ces villes.

1045 Ensuite, pour revenir au premier graphique, vous avez la Ville de Gatineau – non, excusez, à Sudbury, non, je m'excuse, Gatineau – alors malgré les pressions de la MRC de Pontiac et du promoteur, je crois que la ville a tenu le coup depuis un bout de temps pour dire qu'ils cherchent une solution à court terme qui leur donnerait le temps de trouver une meilleure solution à long terme qui serait, selon ma compréhension, une conversion des déchets vers l'énergie.

1050 Alors, à Laval, le dépotoir est à 15 kilomètres. À Sherbrooke, 4 kilomètres. Et vous vous souviendrez qu'on a parlé, André Poulin nous parlait d'une action, d'un recours collectif qui a été renvoyé. Halifax, je dis 11 kilomètres, peut-être 10, 10.5 du centre-ville. Et Saint-Jean de Terre-Neuve, 17 kilomètres.

1055 Donc, en résumé, des treize villes canadiennes que j'ai nommées, dix ont trouvé des solutions à long terme. Et de ces dix villes, neuf ont un lieu d'élimination à moins de 17 kilomètres, soit une distance inférieure à celle séparant Gatineau de Wakefield et de La Pêche. Deux autres villes sont sur le point d'adopter une nouvelle technologie qui sera implantée tout près. Et quant à la treizième ville, Gatineau, elle semble suivre l'exemple
1060 d'Oshawa et Markham, même si cela va prendre un peu plus longtemps.

1065 Ces treize villes sont situées dans des régions très différentes les unes des autres, et puisqu'elles ont trouvé ou sont sur le point de trouver des solutions proches de chez elles, on peut se demander comment il est possible de prendre au sérieux le projet de Danford Lake avec ses longues distances de transport.

1070 Je reviens maintenant à la deuxième partie de ma présentation. Madame et monsieur le commissaire, vous vous êtes rendu compte qu'il y a nombre de petites villes le long de la 105 qui sont situées à environ 8 kilomètres : Wakefield, Alcove, Farrellton, Brennan's Hill, Low, Venosta, Kazabazua, Gracefield jusqu'à Bouchette et Maniwaki. La 105 passe au cœur de la plupart de ces villages et cela prendra des dizaines d'années avant qu'un prolongement de cette route permette de les contourner.

1075 Avec la hausse du nombre de camions et de plus en plus de circulation routière, de chalets, de tourisme, parfois il y a une circulation routière très rapide et très achalandée. Et malheureusement, peu de gens respectent les limites de vitesse en campagne ou lors de la traversée des villages, malheureusement.

Donc, nous qui utilisons régulièrement la 105, on a eu parfois des moments assez

1080 dangereux. Et aussi, la route suit le tracé de la rivière et donc ce qui produit toutes sortes de
tournants très aigus, surtout près de La Pêche. Alors, pour cette raison, une augmentation
du nombre de camions serait très peu bienvenue, et vous avez entendu certains de LCD qui
disent qu'il y aurait une augmentation de seulement 10 % ou 58 camions par jour. Ce qu'on
n'arrive pas à comprendre peut-être, c'est que 80 % de ces camions seraient des camions de
1085 27 tonnes, ce qui représenterait une hausse majeure de ce type de poids lourd.

Et selon mon expérience d'automobiliste sur la 105, cette augmentation équivaldrait à
doubler le nombre actuel de camions transportant des grumes le long de la route. Il se pourrait
toutefois que les chiffres avancés par Teknika et LDC soient erronés. Peut-être que le nombre
1090 de camions de 27 tonnes serait à peu près correct, mais le nombre de camions de 7 tonnes
serait plus de dix fois plus élevé. 131 au lieu de 12.

Mais quels que soient les chiffres qu'on retienne, il ne fait aucun doute qu'il y aurait
une hausse significative des poids lourds sur une route où les accidents sont déjà fréquents.
1095 Et ceux d'entre nous qui vivent dans la région depuis des décennies se souviennent encore
des tragédies de l'époque où la 105 s'appelait le sang 5 – S-A-N-G 5. Et les améliorations
récentes ont éliminé certains points les plus dangereux, mais la hausse de la circulation
survenue entre-temps semble avoir bien annulé cet aspect positif.

En novembre 2006, monsieur Robert Bussières, le maire de La Pêche, déclarait dans
La Presse que cette route étroite et sinueuse était devenue très dangereuse, qu'il y avait eu
trop de gens qui avaient perdu la vie, parce que c'était devenu très dangereux depuis les dix
dernières années. Et il ajoutait : «En raison des dangers qu'elle comporte, la route 105 freine
la croissance de La Pêche et des municipalités parce que c'est une route dangereuse. » Il a
1105 répété ce fait hier.

Alors, les informations reçues de la Direction régionale du ministère des Transports en
réponse à une question posée lors des audiences de mai prouvent clairement que cette
perception exprimée par monsieur Bussières et autres est une réalité incontestable. Le
1110 nombre moyen d'accidents sur la 105 entre la fin de l'autoroute 105 et l'embranchement de la
301 à Kazabazua était de 137 par année de 95 à 2000. Et ce chiffre n'a cessé d'augmenter.
Et en 2006, le nombre d'accidents, 197, représentait une hausse de 44 % par rapport aux
années précédentes.

Et le gouvernement du Québec, dans sa Politique des transports de 2001 à 2005,
avait fixé pour objectif une réduction de 15 % du nombre d'accidents graves et mortels, et s'ils
n'ont pas atteint cet objectif, il y a eu une réduction de 7 %. Mais sur la 105, il y a eu une
légère augmentation. Le ministère nous dit que nous devrions approcher ces chiffres avec
prudence parce qu'il y a un nombre très petit d'accidents. Absolument. Mais on peut dire qu'il
1120 n'y a eu aucune augmentation en ce qui concerne les accidents sur la 105, et le nombre

d'accidents continue à augmenter, quelles que soient les améliorations qu'on fasse à cette route.

1125 Donc, il faut donc tenir compte de tout cela si on veut évaluer sérieusement l'impact de la hausse du nombre de poids lourds qui utiliseraient les camions vers Danford Lake. Et, évidemment, on doit dire que ça va augmenter le nombre d'accidents.

1130 Au début de 2006, Jacques Viger, le directeur régional de la ministère de la Sécurité publique, commentait ainsi l'étude d'impact : «Selon nous, le pire secteur est sur la route 105 entre Wakefield et Brennan's Hill, car la route 105 y est très tortueuse et étroite. Peut-on essayer d'évaluer l'augmentation des risques d'accident de la route sur ce tronçon due à la mise en service du LET, compte tenu qu'il s'agira de camions de 27 tonnes? »

1135 Alors, il semble que LDC ne va donner aucune suite à cette demande. Et pourtant, la question est importante puisque apparemment, 17 % de tous les accidents mortels au Canada impliquent des poids lourds de plus de 4, 5 tonnes. Cela n'a rien de surprenant lorsque l'on sait qu'il faut aux poids lourds en moyenne une distance supplémentaire de 40 % pour s'arrêter. Selon nous, je ne crois pas et nous ne croyons pas qu'un projet qui augmenterait sensiblement le nombre de camions devrait être autorisé avant qu'on ait réussi de quelque
1140 façon à diminuer le nombre d'accidents.

Et en réponse à une question plus tôt, Jean-Louis Poissant, un responsable du ministère de la Santé et des Services sociaux, disait qu'il serait mieux si le site se trouvait du côté sud de Wakefield parce que ceci diminuerait le nombre de camions empruntant la 105. Je
1145 m'oppose totalement à ce projet et j'espère que le gouvernement ne l'autorisera pas.

Donc, je dis ceci dans le contexte du fait qu'il existe des alternatives, d'autres possibilités et donc, je ne comprends pas, il n'y a aucune raison qu'on ne pourrait pas trouver un meilleur site plus près de Gatineau. Si on parle de la perte des terres agricoles, alors au
1150 lieu d'un LET, par exemple, adoptons l'incinération ou la gazéification.

Et je vous fais remarquer une étude récente des Etats-Unis, qui dit que les émissions des camions diesel sont d'une grande importance comparativement aux autres émissions. Et on pourrait peut-être avoir un petit dépotoir à Kazabazua et donc ce qui réduirait de beaucoup
1155 le nombre de transports.

À court terme, il y a une alternative, et ceci, c'est Lachute. En effet, la plupart des déchets y vont déjà. Ou bien le gouvernement du Québec pourrait repousser la date comme nous avons discuté aujourd'hui, repousser la date de janvier 2009 fixée pour la fermeture des
1160 dépôts en tranchée, les DET. Je crois que ce que j'exprime est conforme à ce qu'a dit la Ville de Gatineau, et ceci est très important, étant donné l'importance de cette ville dans la région.

1165 Donc, en guise de conclusion, je crois que nous voyons, comme l'ont vu les autres,
le début de la fin des grands dépotoirs. Et je crois également que nous sommes à un stage
dans notre société où après des années d'incertitude, de rhétorique et d'aucun changement, il
y aura un grand changement de la politique publique sur la gestion des déchets dans notre
société. Et je crois que la pratique d'enfourir des grandes quantités de déchets va prendre fin,
suite à des oppositions comme vous entendez maintenant, et maintenant on aura la
réutilisation, le recyclage, etc. au lieu de l'enfouissement. Merci beaucoup.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

1175 Merci. Dans votre recherche au niveau des villes canadiennes comparables à
Gatineau, est-ce que les gens vous ont parlé des approches à long terme? Est-ce qu'il y a
des changements qui sont anticipés par rapport au type d'élimination dans les cas où il y a le
recours à l'enfouissement?

M. JOHN EDWARDS :

1180 (TRADUCTION) Oui, madame, ils songent tous à d'autres alternatives. La plupart
se trouvent avec une situation financière qui semble dire que s'il reste de la capacité dans le
site d'enfouissement, ils vont l'utiliser. Mais une fois ce site épuisé, ils seront obligés
d'examiner les solutions de rechange.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

Et justement, est-ce que vous avez de l'information sur les approches de participation
du public qu'ils comptent mettre en place dans ces villes-là pour aller vers des options, des
scénarios alternatifs?

1190 **M. JOHN EDWARDS :**

1195 (TRADUCTION) J'ai mentionné, par exemple, le cas d'Oshawa et York parce que les
deux comtés ont expliqué ce qu'ils faisaient, et je suis devenu très enthousiaste au début et,
ensuite, un peu attristé entre le contraste entre ce qui se passe là et ce qui se passe à
Danford.

1200 Comme dirait monsieur le commissaire Labrie, personne n'accueille avec joie
l'enfouissement à côté de chez eux, mais la façon qu'ils le font dans ces villes, je crois qu'ils
ont une meilleure chance de pouvoir en venir à une solution où il y aura très peu d'opposition.
S'il s'agit de terrain industriel très près de la grande route, ils font tout ce qui est possible pour
amener les experts pour parler des préoccupations sanitaires des gens qui habitent à 10 ou 15
kilomètres du site. Ce sont des politiques très difficiles à élaborer, des questions difficiles à
trancher.

1205

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dans votre recherche sur les autres sites de traitement des matières résiduelles en Ontario et ailleurs, quelles sont les technologies qui sont retenues à ces endroits-là?

1210

M. JOHN EDWARDS :

(TRADUCTION) Bien, j'ai mentionné qu'il y a de grands changements mais ce ne sont pas des changements qui se font instantanément partout. Par exemple, dans York Durham, ils ont des besoins immédiats de faire quelque chose et je crois qu'ils font très bien. Mais dans le cas de Burnaby, ils ont un incinérateur qui fonctionne très bien depuis maintes années et qui ne semble avoir aucun mauvais effet secondaire ou effet secondaire sur la santé. Pour Bradford en Ontario, ils ont un incinérateur et, eux-mêmes, ils en sont tellement satisfaits que l'opposition de l'Ontario prétend qu'il s'agit là d'un modèle qui va conditionner leur politique s'ils reprennent le pouvoir.

1215

1220

Alors, je crois que personne n'est prêt à faire quoi que ce soit, s'ils ont quelque chose de facile à faire. Par exemple, ceux qui ont un dépotoir qui prévoit encore dix ans d'exploitation, ils se mettent à penser légèrement à ce qu'ils pourraient faire, mais évidemment, ils ne vont pas se sevrer de ce site, de l'utilisation de ce site.

1225

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et quelles sont les technologies que vous privilégieriez ici dans la région?

1230

M. JOHN EDWARDS :

Je m'excuse?

1235

M. DONALE LABRIE, commissaire :

Quelles sont les technologies, à votre avis, qui devraient être privilégiées pour le traitement des matières résiduelles ici dans la région, évidemment après une valorisation au meilleur possible?

1240

M. JOHN EDWARDS :

(TRADUCTION) Je suis convaincu, ça fait environ un an que je m'immerse dans ces questions, et que je suis convaincu qu'il s'agit d'une solution mixte. Vous n'avez pas une solution miracle. Tout ne sera pas réglé par une usine de gazéification et tiens, ça y est! Évidemment, on devrait avoir du recyclage, on devrait la réduction de consommation, de sacs de plastique et d'autres choses, et en fin de compte, au lieu des lieux d'enfouissement,

1245

1250 je favoriserais la gazéification parce que ceci produit très peu de résidus non utilisables. Mais je suis très impressionné par les petits incinérateurs qui sont utilisés en Suède et ailleurs, et où on utilise l'énergie pour chauffer ou pour éclairer même juste un bloc de maisons.

1255 Il y a, par exemple, un bateau de plaisance, un grand bateau de plaisance qui a une usine de gazéification à bord. Mais on ne saura pas comment ceci fonctionne dans le contexte canadien pendant quelques années. Et la proposition par certains qui ont développé la technologie est très intéressante, parce qu'eux justement, ils paient pour la construction et, ensuite, ils recouvrent leurs dépenses avec la vente de l'énergie. Donc, on n'a pas à dépenser.

1260 Mais, évidemment, il y a cependant le fait que c'est entre des mains privées plutôt que dans le secteur public, et peut-être comme la police et comme les prisons, c'est quelque chose qui devrait être géré de près par le gouvernement. Mais moi, je ne crois pas, je crois que les promoteurs du secteur privé qui sont prêts à agir de façon responsable pourraient jouer un rôle et donc, il y a un rôle pour ces gens.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur.

Alors, nous prenons une pause de quinze minutes.

1270

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

1275 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous invitons les porte-parole du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau. Je pense que c'est madame Cindy Duncan McMillan qui va représenter le Comité.

1280 **Mme CINDY DUNCAN McMILLAN :**

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire.

1285 (TRADUCTION) Je vous soumetts respectueusement ce mémoire au nom du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau en ma capacité de présidente. Comme je l'ai dit, au début de cette enquête, le Comité du bassin versant de la rivière Gatineau a le mandat d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau des bassins versants de la Gatineau, qu'importent les frontières politiques.

1290 La rivière Picanoc est un tributaire très important et intouché de la rivière Gatineau.
Comme notre mandat par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs inclut la protection et la préservation de tous les bassins versants, je suis obligée de
m'objecter à cette proposition d'un site d'enfouissement parce que nous croyons que c'est une
menace à la qualité pristine ou intouchée continue de la Picanoc et, conséquemment, va
1295 avoir un impact négatif sur la rivière Gatineau.

Notre Comité a juste complété une série sur les consultations publiques et la
préoccupation pour la préservation de la qualité de la rivière Picanoc a été identifiée de façon à
répétition dans ces consultations. Les citoyens ont parlé avec passion contre le projet et ont
1300 des doutes sérieux sur la capacité de la technologie proposée pour protéger les
environnements naturels.

À la première partie des audiences du BAPE sur ce projet qui ont été tenues au
Mont Sainte-Marie le 16 mai, le promoteur du projet et le représentant du ministère du
1305 Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec étaient d'accord
qu'éventuellement, la membrane ou la géomembrane pourrait se fissurer et que le lixiviat
intraité sortirait. Alors, ils ont assuré les gens qui étaient à cette audience que ça prendrait
plusieurs années, peut-être 138 ans a été suggéré.

Mais j'ai consulté un contracteur d'expérience sur les projets d'irrigation internationaux
et monsieur Giorgio Vecco croit que la technologie proposée pour ce projet, il croit que cette
géomembrane va se briser ou se fissurer bien avant 138 ans, surtout quand on considère
l'utilisation de machineries lourdes qui vont passer dessus pour vraiment écraser tous ces
déchets. Je crois que ce n'est pas acceptable de permettre un tel projet quand nous savons
1315 qu'il va y avoir la fuite de lixiviat sans considérer que ça prendra place dans 138 ou dans
38 ans. C'est toujours de la pollution. Ça reste de la pollution. Qu'importe si nous la laissons
prendre place.

Quand j'ai parlé, je me suis adressée à la première phase des audiences du BAPE à
1320 Gatineau le 17 mai, j'ai soulevé mes préoccupations sur l'éventualité reconnue des fuites de
lixiviat. Et on m'a assurée que ces fuites proviendraient de lixiviat qui aurait été traité et,
conséquemment, il n'y aurait pas de dommage à la rivière Picanoc.

Cependant, le promoteur, le représentant du ministère de l'Environnement étaient
1325 d'accord le jour précédent que, éventuellement, il y aurait des fuites de lixiviat qui n'était pas
traité. Alors, j'étais très frustrée à l'audience à Gatineau quand j'ai demandé au ministère s'il
permettrait la dégradation des rivières. Et le promoteur et le représentant du ministère ont
habilement changé le sujet, et ce changement de sujet a permis au témoin de promouvoir
l'opposition que la lixiviation ou les fuites de lixiviat ne seraient pas dommageables pour la
1330 rivière.

Je crois que mes objections pour ce lixiviat ou ces fuites non traitées ont été ignorées.

1335 Conséquemment, je me demandais si le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettrait la dégradation éventuelle de la rivière et si on allait laisser tomber ce sujet.

1340 Je reconnais que les citoyens préoccupés s'opposent à ce projet et que le promoteur a des opinions différentes en ce qui concerne les conséquences possibles de ces fuites de lixiviat non traité. Cependant, je crois que les objections des citoyens à ces fuites de lixiviat non traité sont valides et ont besoin d'être considérées par les commissaires du BAPE, et je considère que c'est une raison justifiable pour opposer ce projet de site d'enfouissement.

1345 Le Comité du bassin versant de la rivière Gatineau est financé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et travaille sous la direction de ce ministère. Nous sommes obligés en tant que table de concertation de travailler ensemble en tant que collectivité pour protéger et gérer les bassins versants de la rivière Gatineau.

1350 Nous sommes complètement perplexes et nous nous opposons fortement à la position adoptée par le ministère pour permettre la dégradation inévitable des eaux des cours d'eau vierges de la Picanoc et, par conséquence, de la rivière Gatineau sans égard de quand cette dégradation s'ensuivra, puisque nous croyons que polluer nos rivières à l'avenir est inacceptable et même si c'est dans un avenir très proche.

1355 Une solution proposée. Je crois que les citoyens sont responsables pour leurs propres déchets. Jusqu'à ce que les centres urbains voient, sentent et soient confrontés à ce qu'ils rejettent, et tant que cela ne sera pas, ils ne réduiront pas leur consommation. Ils ne recycleront pas. Ils ne feront pas de compostage. Je crois que ce n'est pas acceptable qu'un environnement qui est intouché reçoive les déchets d'une autre ville qui ne s'en préoccupe pas.

1360 Alors, à une heure et demie de la capitale du Canada qui est un membre du G8, nous faisons l'expérience de vie sauvage qui est intouchée, qui est vierge et ce qui n'est pas loin de ce que les pionniers ont trouvé quand ils sont arrivés au Canada. Pourquoi est-ce qu'on considérerait même l'idée de violer de tels endroits?

1370 La solution que je propose est d'encourager le gouvernement du Québec de faire la promotion de trouver des alternatives à des sites d'enfouissement, établir et appuyer le recyclage dans nos collectivités et s'embarquer dans des projets alternatifs plus viables, faire l'éducation dans les écoles avec des actions plus positives, et la solution serait de s'éloigner de cette cueillette de déchets. Il faut qu'il y ait plus de recherche, plus de financement pour des alternatives au lieu d'un site d'enfouissement régional, et de ce genre de philosophie.

Notre ferme familiale est responsable pour tous les déchets qui proviennent de nos animaux. On doit prendre des échantillons de nos sols pour savoir si nos plantes peuvent

1375 absorber. On doit s'assurer que nos animaux ne boivent pas la même eau que certains autres
animaux. On ne peut pas dégrader justement nos rives pour qu'elles n'affectent pas les cours
d'eau, et on doit aussi entreposer les résidus animaux, et on doit avoir des sites durant l'hiver
pour ces déchets. On a tellement de restrictions pour les petites fermes familiales pour
protéger l'environnement. Mais le gouvernement, dans sa philosophie en ce qui concerne les
1380 sites d'enfouissement, est en train de violer justement la protection de ces environnements.
Alors, ce n'est pas la solution.

Comment est-ce que le gouvernement du Québec, qui met en place des politiques
restrictives, des lois progressives, et des règlements environnementaux sur les petites fermes
1385 familiales, des règlements qui sont parmi les plus restrictifs au Canada, et il continue de faire
la promotion de sites d'enfouissement, alors qu'il y a des alternatives?

Ces alternatives existent et vont promouvoir l'énergie plutôt que d'accumuler des
débris. Qu'importe la question ou qu'importe le changement qui est infligé sur une
1390 communauté, si on renseigne, si on consulte et si nous avons des échanges entre les MRC,
les gouvernements municipaux et provinciaux et les citoyens, nous pouvons arriver à un
consensus. Donc, ayant un respect pour le processus qui consulte, qui respecte les
préoccupations des citoyens, à ce moment-là nous irons vers de vraies solutions.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame. Justement, votre rôle dans le Comité du bassin versant vous a
amenée à expérimenter la concertation, des formes de médiation pour développer des
consensus, des convergences en tout cas d'opinions. Comment vous pourriez transporter ça
1400 au niveau de la région? Parce qu'on a entendu beaucoup parler de la nécessité d'avoir une
vision régionale. Le promoteur propose une solution ou en tout cas une approche qu'il dit pour
répondre à la problématique régionale. D'autre part, le gouvernement a reconnu que c'est les
MRC puis les grandes villes qui ont la responsabilité de définir leur approche de gestion.

1405 Alors, comment voyez-vous que justement à un moment donné dans la région de
l'Outaouais, puis que ce moment donné là arrive le plus tôt possible, comment on peut la
faire, cette concertation, pour avoir une vision à moyen et long termes avec des solutions qui
soient plus acceptables par les citoyens?

1410 **Mme CINDY DUNCAN McMILLAN :**

Si on veut trouver une solution acceptable, il faut respecter les citoyens. Il n'y avait
pas de dialogue, il n'y avait pas d'échange. Il faut recommencer. Une table de concertation,
ça veut dire le respect pour toutes les perspectives de ceux qui sont autour de la table. Et si
1415 les citoyens ne sont pas autour de la table, on n'a jamais trouvé une solution pour la région si
tout le monde de la région n'est pas sur la table.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1420 Madame, au sein du comité du bassin versant de la Gatineau, est-ce que vous avez eu à intervenir dans des dossiers auparavant, dans le passé, dont la nature de l'exploitation des activités aurait pu être préjudiciable à la qualité de la rivière Gatineau?

Mme CINDY DUNCAN McMILLAN :

1425 On a fini notre consultation publique, et notre mandat pour l'avenir, ça va être la direction qui était donnée par les citoyens qui ont participé dans notre consultation. Alors, le moment que quelqu'un arrive pour exprimer leurs enquêtes pour un dépotoir à Danford, ça, ça vient un enjeu pour nous autres, pour notre mandat pour l'année prochaine.

1430 Est-ce qu'on avait des informations plus détaillées? Est-ce que c'est votre question?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1435 Ma question allait dans le sens, est-ce que dans le passé, sur d'autres projets, je ne parle pas nécessairement du projet du lieu d'enfouissement technique de LDC, sur d'autres projets, est-ce que vous avez eu à intervenir, votre comité, parce qu'il y avait une préoccupation, une inquiétude sur des risques de contamination de la rivière Gatineau?

1440 **Mme CINDY DUNCAN McMILLAN :**

Non. Nous sommes un comité qui était né 2004. Alors, c'est encore un processus presque embryonnaire. Mais c'était certain le message du public de leurs inquiétudes concernant le dépotoir.

1445 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci, madame.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

Nous invitons maintenant madame Susan Rogan.

1455 **Mme SUSAN ROGAN :**

(TRADUCTION) Bonjour, madame la présidente et monsieur le commissaire. Je suis née et j'ai été élevée ici, sur une ferme ici, et mon mari a été élevé à Danford Lake. Nous

1460 habitons en ville à cause de notre travail, mais la plupart de notre temps libre est passé ici dans la Gatineau et mes meilleurs souvenirs au cours de toutes les années de ma vie sont du temps que j'ai passé dans la Gatineau et surtout à Danford.

1465 Nous avons un chalet à Danford Lake et nous allons souvent aux activités communautaires et nous les appuyons. Les gens de Danford nous ont toujours souhaité la bienvenue, ils ont toujours été très ouverts. Ils ont un très bon esprit communautaire.

1470 Ma présentation n'est pas technique, c'est simplement mon point de vue personnel. Il y a plusieurs raisons pourquoi je suis contre ce site d'enfouissement. Premièrement, le site est sur du sable et du gravois, alors ce n'est pas une très bonne base pour un site d'enfouissement. C'est aussi à proximité de la rivière Picanoc et le potentiel de causer des dommages sérieux à la rivière. Et le troisième, c'est l'autoroute 105. Cette autoroute, elle n'est pas toujours à deux voies et c'est considéré comme une route tueuse et le côté de la route n'est pas souvent pavé.

1475 Aussi, il y a la raison comment on a présenté ce site. Malgré tous les efforts des citoyens, ils n'ont pas eu le droit à un référendum sur ce site, sur ce projet, et ça a été décidé seulement par quelques personnes seulement.

1480 Mais les deux questions qui me concernent le plus, c'est la lixiviation et le transport. Quand on parle de lixiviation, on parle de liquides qui proviennent d'un site d'enfouissement. Même si c'est capté par un centre de traitement, les ingénieurs nous disent que ça va bien fonctionner et que la lixiviation traitée va être assez diluée par l'eau quand ça arrivera dans la rivière Picanoc. Ils ont calculé le ratio pour les comparer au flot de la rivière et ils croient que
1485 c'est acceptable que ça puisse aller dans la rivière. Alors, ils croient que c'est là une solution.

1490 Donc, la lixiviation qui n'est pas captée par le centre de traitement est une autre chose. Ça peut être causé par des fuites dans la membrane, par les solvants qui iront dans le dépotoir et avec le temps qui passe, il y a aussi la possibilité d'avoir une grosse fuite majeure qui pourrait être causée par un orage. Nous avons eu un orage l'automne dernier où il y a eu une énorme quantité d'eau et il pourrait y avoir un bris dans l'équipement et qui pourrait déborder.

1495 Mais qu'est-ce qui arriverait à ce moment-là à l'écoulement de lixiviation? Alors, ça pourrait déborder dans la rivière. Mais quel impact aurions-nous si ça débordait et si ça allait dans la rivière? Et si les dommages étaient significatifs, combien de temps que ça prendrait à l'écologie de s'en remettre? Les gens le long de la Picanoc et de la Gatineau vont en souffrir les conséquences négatives.

1500 Une chose qui est intéressante sur la Picanoc, c'est une rivière qui est très propre et j'adore me promener en canot et je me baigne aussi quand je fais du canotage, mais si nous

avons ce site d'enfouissement, je ne me sentirai pas à l'aise de me baigner. Je me demanderais toujours qu'est-ce qui est dans cette eau? Ça a l'air O.K., mais est-ce que c'est vraiment bien? Et il y aurait toujours cette incertitude en ce qui concerne la qualité de l'eau.

1505

La deuxième question qui me dérange en ce qui concerne ce site d'enfouissement, c'est le transport de ces déchets. Je ne parle pas juste de la route 105 qui est dangereuse et étroite. Tout le monde le sait. Mais moi, je parle d'un autre aspect. Donc, ça cause énormément de gaz à effet de serre et on en produit davantage s'il y a plus de circulation. Pourquoi est-ce qu'on parle de faire transporter ces déchets de Val-d'Or, de Gatineau et même de Témiscamingue? On a dit de toute la province pour les amener à Danford Lake.

1510

Donc, pour transporter ces déchets longue distance n'a pas de sens sur un point de vue environnemental. Donc, transporter ça sur de longues distances n'est pas certainement durable environnementalement. Ça coûtait 0,80 \$ pour l'essence il y a deux ans mais là, on paye 1 \$ et plus. Alors, c'est 30 % d'augmentation.

1515

Donc, le pétrole dit que les prix vont continuer à monter et ça va augmenter les coûts aussi du transport. Alors, transporter sur de longues distances n'a pas de sens sur un point de vue économique également. Et ça n'aura pas tellement de sens dans l'avenir, au fur et à mesure que les prix augmentent.

1520

Je veux dire que je suis impressionnée par ce processus d'audiences avec le BAPE, vous en tant que présidente et commissaire, et toute l'équipe avez démontré que vous êtes hautement qualifiés et très professionnels, et je vous offre mes compliments. Vous avez mérité mon estime et mon respect.

1525

Mais je suis cependant désappointée avec la province de Québec en ce qui concerne la gestion des déchets. La province a établie de hautes normes en ce qui concerne l'environnement et l'émission des gaz à effet de serre. En fait, ils ont pris une position de chef de file en disant qu'ils veulent rencontrer et même dépasser le processus de Kyoto. Mais, d'un autre côté, ils ont porté très peu d'attention à ces sites d'enfouissement.

1530

C'est bien qu'ils ont déclaré que les tranchées où l'on mettait les déchets doivent se terminer, mais ils ont passé la responsabilité aux municipalités. Et les municipalités sont sous pression pour rencontrer les échéanciers proposés par la province et certaines municipalités, sous cette pression, ont peut-être sauté trop vite aux mauvaises conclusions.

1535

Nous avons lu et nous avons appris des choses sur la gazéification au plasma, et c'est peut-être une bonne technologie qui élimine les déchets de façon acceptable et réduit beaucoup d'impacts environnementaux, mais c'est disponible à l'heure actuelle et il est testé dans différents projets pilotes à travers le Canada, et les résultats pour le projet à Ottawa vont être disponibles plus tard cet été.

1540

1545 Donc, j'aimerais que Québec s'intéresse à ce système et le développement de cette
technologie. Je pense que le Québec pourrait devenir un chef de file dans ce domaine et
devenir un modèle pour le reste du Canada. Les gens de Québec ont prouvé par le passé que
1550 quand nous décidons de faire quelque chose, nous le faisons de façon exceptionnelle et
exceptionnellement bien. Donc, pour cette gazéification au plasma, nous pourrions le faire
très bien.

 Le temps est enfin critique ici parce qu'on est tellement près d'avoir une meilleure
solution qui serait disponible. Nous sommes tellement près. Je demanderais que le
gouvernement place un moratoire sur l'établissement de ces sites d'enfouissement pour
1555 regarder d'autres technologies pour que ces technologies puissent se prouver. Et si les
technologies prouvent être des bonnes technologies, nous pourrions travailler ensemble pour
éliminer justement ces sites d'enfouissement à travers toute la province. Donc, nous devrions
le faire. Merci.

1560 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci, madame. Justement, vous proposez que le Québec examine d'autres options
que l'enfouissement mais, au niveau de la région, on a entendu hier que la Table des préfets
veut travailler en concertation pour trouver une solution à moyen et à long termes. Comment
1565 vous voyez cette approche-là et êtes-vous confiant que la région de l'Outaouais va finalement
avoir une solution pour éviter l'exportation de ces matières résiduelles en dehors de son
territoire?

1570 **Mme SUSAN ROGAN :**

 (TRANSCRIPTION) Je dirais que si on ne donne pas aux municipalités l'opportunité de
travailler ensemble, elles n'auront pas l'opportunité d'évoluer et d'élaborer une solution
convenable. Mais je crois que oui, si on leur donne un peu de temps requis, les
municipalités, la Ville de Gatineau pourront en venir à une solution et une entente convenable.
1575 Et comme l'a mentionné la dame avant moi, le recyclage y est pour quelque chose, ainsi que
le compostage. Et comme dernier ressort, ce qu'on ne peut pas recycler et réutiliser ou
composter, ou faire l'objet de la gazéification au plasma ou un incinérateur comme à
Brampton serait quand même dans ces cas-là une solution.

1580 Et donc, je suis confiante que oui, si on leur donne un peu plus de temps, ces gens
vont finir par trouver une solution convenable qui s'appliquerait ici. Et je crois qu'ils se
sentaient sous pression et la gazéification au plasma est nouvelle – ce n'est pas nouveau dans
le monde mais c'est nouveau pour la région – et donc, je n'en avais même pas entendu parler
il y a deux ans. Maintenant que nous allons voir comment ça fonctionne, bientôt on va voir
1585 une usine qui fonctionne actuellement.

Est-ce que je pourrais ajouter quelque chose d'autre? Vous me permettez, madame?

LA PRÉSIDENTE :

1590

Allez-y.

Mme SUSAN ROGAN :

1595

(TRADUCTION) Cette question du mégadépotoir à Danford a justement divisé la communauté et causé beaucoup de stress et de douleurs émotives aux gens. Si ce dépotoir est annulé, avec le temps ces cicatrices pourraient disparaître et la communauté va revenir à son passé, à son harmonie usuelle. Mais si on établit ce dépotoir, à chaque fois qu'un camion de vidanges traverse le village, ces blessures seront rouvertes et la communauté ne retrouvera jamais son harmonie d'antan.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Merci madame pour votre témoignage.

1605

Nous invitons maintenant la porte-parole du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.

Mme NICOLE DesROCHES :

1610

Bon après-midi, madame, monsieur ! Alors, oui, je suis Nicole DesRoches, je suis la directrice générale du Conseil régional de l'environnement et je vais lire mon texte, comme ça, je vais ralentir mon débit.

1615

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous êtes madame Nicole DesRoches.

Mme NICOLE DesROCHES :

1620

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1625

Merci.

Mme NICOLE DesROCHES :

1630 Je n'ai malheureusement pas pu déposer mon mémoire avant la date de vendredi
parce que par les temps qui courent, je suis très sollicitée, il semblerait. Alors, j'envverrai une
copie informatique dès mon retour au bureau.

LA PRÉSIDENTE :

1635 C'est bien.

Mme NICOLE DesROCHES :

1640 Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, le
CREDDO, est un des seize conseils régionaux de l'environnement du Québec qui couvrent la
région 07, c'est-à-dire l'Outaouais. C'est un organisme à but non lucratif dont la mission
première est la protection de l'environnement et des ressources naturelles, puis la promotion
du développement durable dans un contexte de concertation.

1645 Dans le présent mémoire, nous n'avons pas l'intention de nous arrêter longuement sur
les aspects techniques du dossier car, pour nous, l'emplacement du LET, le transport et le
bruit qui sont plus d'ordre social et les alternatives à l'enfouissement nous préoccupent le plus.
Nous tenons aussi à faire une mise en contexte du dossier et un bref historique qui semble
manquer beaucoup, de ce que j'ai pu remarquer.

1650 Puisque le CREDDO est aux premières loges des matières résiduelles dès sa création
en janvier 1990, c'est le premier gros dossier que ses bénévoles ont dû traiter déjà en 1990.
Dans la suite des événements et la suite d'élus, seul le Conseil régional de l'environnement
est toujours présent dans le dossier. D'ailleurs, j'étais au conseil d'administration en 1990.

1655 Comme mise en contexte, il faut savoir que l'Outaouais est une région de contraste.
La population de 330 000 habitants est répartie sur un territoire de 33 000 kilomètres carrés.
Cependant, une seule grande ville s'y retrouve, Gatineau, et il n'y a aucune ville de taille
moyenne. La municipalité suivante en taille est Val-des-Monts avec près de 9 000 habitants.
1660 De plus, Gatineau avec plus de 72 % de la population totale n'occupe qu'un peu plus de 1 %
du territoire et ce, tout au sud de la région.

1665 C'est la quatrième plus grande ville du Québec avec une croissance annuelle de 8 %.
Ce fut longtemps une des capitales de l'industrialisation au Québec de la fin du XIXe siècle à la
moitié du XXe siècle. Sa population est la plus jeune, une des plus éduquées et des plus
riches au Québec avec le plus bas taux de chômage.

Par ailleurs, les statistiques démontrent que la région est aussi une de celles ayant un

1670 des plus haut taux de décrochage scolaire, de crise cardiaque, de fumeurs, etc. Alors, nous
avons les extrêmes : tout ce qui est mieux et tout ce qui est pire, on est toujours dans les dix
premiers. Puis, comme dit un professeur de l'UQO : «L'Outaouais moyen, c'est personne».

1675 Deux MRC ont été déclarées régions-ressources. Elles sont parmi les plus pauvres du
Québec. Une troisième n'est pas loin derrière. En contrepartie, la quatrième MRC est parmi
les plus riches. Il faut savoir aussi qu'à une heure de la ville, beaucoup de citoyens se rendent
en ville pour travailler à tous les jours. Voilà la question de sécurité sur la 105 qui préoccupe
beaucoup de gens.

1680 Plus de 80 % du territoire de l'Outaouais est public, occupé à 85 % par la forêt et à
10 % par les lacs et rivières. La forêt est de type feuillu mixte et exploitée par contrat
d'approvisionnement et d'aménagement forestier, c'est-à-dire les CAAF. Grâce à cette forêt,
l'Outaouais possède la plus grande biodiversité du Québec tant au niveau faunique et
floristique mais, malheureusement, le moins d'aires protégées. Même en comptant le Parc
de la Gatineau, un joyau de sa biodiversité qui ne possède pas de statut de protection – ça
1685 appartient à la Reine – il n'y a que près de 2 % du territoire qui est protégé.

La MRC qui entoure la Ville de Gatineau, la MRC des Collines, possède près de
39 000 habitants et les plus grosses municipalités. Les trois autres MRC, c'est-à-dire
Papineau, La Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac ne comprennent aucune ville de 5 000
1690 habitants et plus. De plus, la grande part des agglomérations de ces deux dernières MRC se
retrouve à plus de 100 kilomètres d'un lieu d'enfouissement.

Ceci explique partiellement le pourquoi du grand nombre de dépotoirs en tranchée
couvrant la région, c'est-à-dire une cinquantaine, donc environ la moitié de ce qu'on retrouve
1695 dans tout le Québec.

Deux autres raisons peuvent expliquer ce nombre élevé de DET. La région voisine à
l'ouest se retrouve en Ontario de l'autre côté de la rivière des Outaouais, qui fait que la région
est plus ou moins enclavée de ce côté, puisque hors de la Ville de Gatineau, il y a peu de
1700 traversées ou de ponts.

La région possède aussi le plus grand nombre de pourvoiries qui elles aussi se
débarrassent de leurs matières résiduelles dans des DET.

1705 À venir jusqu'en 1991, la CRO, la Communauté régionale de l'Outaouais qui a été
remplacée par la CUO, la Communauté urbaine de l'Outaouais, enfouissait ses déchets au
site Cook dans le secteur Aylmer de l'actuelle Ville de Gatineau. En 1991, la fermeture de ce
dépotoir entraîne le transport des déchets jusqu'à Saint-Jean-de-Matha puis, par la suite, à
Lachute. Gatineau et cinq des sept municipalités de la MRC des Collines, la MRC Papineau,
1710 et Low dans cette MRC-ci, utilisent ce site aujourd'hui. La plupart des contrats viennent à

échéance en 2008.

1715 Cependant, les anciens membres de la CUO défraient encore le coût de décontamination du site Cook et ça s'élève souvent près du million par année. La fermeture du dépotoir Cook a entraîné une course aux solutions. Un rapport déposé le 8 décembre 1989 – et je crois qu'on vous l'a déposé – c'est-à-dire rapport de la CRO : *Recherche d'un site d'enfouissement sanitaire régional*, signalait la présence de plus de 39 sites potentiels pouvant accueillir un dépotoir ou un lieu d'enfouissement sanitaire dans le temps évidemment, la technologie n'était pas. . . la plupart étant situés dans la MRC des Collines de l'Outaouais et 1720 dans le secteur Buckingham de l'actuelle Ville de Gatineau.

1725 La nouvelle CUO a arrêté son choix sur une terre agricole de grande valeur. Les résidents de la Municipalité de l'Ange-Gardien et la Commission de protection du territoire agricole se sont opposés.

1730 Ensuite, l'incinération fut favorisée. Le CREDDO a proposé à ce moment-là des alternatives à cette situation coûteuse et défavorable à l'environnement, comme celle de la collecte à deux voies utilisée à Waterloo en Ontario et, en 1992, le gouvernement du Québec décréait un moratoire sur les incinérateurs, qui n'a été levé qu'en 2005 d'ailleurs avec beaucoup de restrictions. D'ailleurs, il y a aussi un moratoire sur les lieux d'enfouissement technique et qui n'est pas levé. Sauf qu'il y a eu permission pour ce projet-ci de faire l'étude environnementale, si je ne m'abuse.

1735 En 1996, lors des audiences génériques sur les déchets du BAPE évidemment, le CREDDO a déposé un mémoire proposant des solutions telles celle de Waterloo, l'augmentation du recyclage et du compostage. Ces audiences ont mené au rapport du BAPE qui, lui, a engendré la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Cependant, cette politique dont certains éléments de réglementation manquent toujours et dont l'application ne s'est faite qu'après les fusions municipales fait que, en 2008, peu de 1740 MRC n'atteindront les objectifs.

1745 En 2002, le CREDDO réunissait les aménagistes des quatre MRC et de la Ville de Gatineau, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole à ce moment, ainsi que d'autres organismes préoccupés par la gestion des matières résiduelles.

1750 Les rencontres et recommandations ne portant fruit, en 2003, le ministère des Affaires municipales est mis à contribution par le CREDDO afin de réunir la Table des préfets. Ceci fut fait en octobre de la même année avec une présentation du CREDDO sur la situation de la région face à sa gestion des matières résiduelles. Il faut dire qu'à ce moment, aucune des MRC n'avait déposé son PGMR, son Plan de gestion des matières résiduelles, ou n'est allée en consultation. Il y a seulement la MRC de Papineau qui avait un PGMR homologué en 2003.

1755 Il est donc résolu de créer un comité composé de représentants des quatre MRC et du CREDDO, tout en cherchant la participation de la Ville de Gatineau. Les recommandations issues de ces rencontres restent lettre morte.

1760 Entre-temps, le CREDDO participe au comité de consultation sur les PGMR de la MRC de Pontiac en juin 2003 – et là je dis CREDDO mais c'est moi qui a participé – à la commission de consultation sur le PGMR de la MRC de Pontiac en juin 2003, de la MRC des Collines à l'hiver 2004, et j'en assumais la présidence, de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au printemps 2004, puis de la Ville de Gatineau au printemps 2005.

1765 Au niveau régional, chacun travaille en parallèle tandis que le promoteur prépare son projet. Et dans les PGMR en général il y avait un assez grand silence sur la façon d'éliminer les déchets ultimes dans les cinq PGMR, parce que soit que c'était reporté à une date ultérieure ou qu'il y avait un silence complet.

1770 En janvier 2006, le gouvernement du Québec ordonne la fermeture des dépôts en tranchée pour janvier 2009. Finalement, en avril 2006, comme le CREDDO a pu constater l'inaction de la région, j'ai déposé une résolution à la Commission de l'aménagement du territoire, du développement durable et de l'environnement et du transport de la Conférence régionale des élus. Cette commission a rapporté cette proposition-là à la table de la CRÉ et, finalement, la Table des préfets a été mandatée par la CRÉ de faire le tour de la question.

1775 Nous, on avait proposé une journée d'information et de sensibilisation des élus au complet, pour que tout le monde s'assoie à la table, mais voilà, ça n'a pas été retenu, mais au moins on a créé un comité de la table des préfets qui s'est réunie à l'automne dernier.

1780 Cette mise en contexte historique est importante pour comprendre comment la région de l'Outaouais se trouve, où elle se trouve maintenant face à ce dossier. Elle aide aussi à comprendre un certain manque de réponses aux questions en première partie des présentes audiences, certaines de celles-ci ne pouvant provenir que des élus, dont aucun n'était présent tout au long du processus. En tout cas, il n'y a pas eu beaucoup d'élus de quelque MRC que ce soit.

1785 Il est aussi significatif que seuls les citoyens touchés de près se sont manifestés, tandis que ce dossier touche l'entière population de la région et que les matières résiduelles, c'est un sujet éminemment politique en général.

1790 Les élus municipaux ont failli dans leur tâche de trouver une solution en la balayant ailleurs et en ne travaillant pas ensemble avant 2006, les élus provinciaux en ne faisant pas preuve de diligence et de vision face aux fermetures de DET, et en adoptant la réglementation

1795 qui est toujours manquante et, nous aussi, on a un blâme à porter peut-être en ne réussissant pas à faire entendre raison à la région avant ce moment et en ne réussissant pas à mobiliser tous les citoyens producteurs de déchets. Parce que, effectivement, les producteurs en grande partie sont les citoyens eux-mêmes.

1800 Dans notre mémoire du 16 mai 1996 déposé au BAPE lors de la consultation publique sur la gestion des déchets, nous posons la problématique comme suit. J'ai déterré l'ancien mémoire :

1805 *Alors, puisque nous produisons tous des matières résiduelles, il ne peut y avoir de solution durable au problème sans une prise de conscience collective menant à une action concertée et soutenue. Il s'agit d'ajuster notre mode de vie à la pratique quotidienne des 3RV.*

1810 *Les pouvoirs publics doivent instaurer les incitatifs et pénalités nécessaires pour faciliter ces changements sans trahir le but visé. La recherche d'un consensus populaire devient parfois laborieuse, mais c'est la condition d'une action volontaire. La prise de conscience de nos responsabilités passe aussi par un effort soutenu de communication qui revient autant aux groupes du milieu qu'au gouvernement.*

1815 Il faut croire que nul n'est prophète en son pays, parce qu'on l'avait dit en 1996 et je me retrouve onze ans plus tard et, finalement, le gros du problème, d'après ce que j'ai pu constater et pas juste durant les audiences, il y a un flagrant manque de communication de toutes parts, parce que beaucoup de citoyens ne sont pas au courant de beaucoup des choses et entre MRC on n'est pas au courant. Et voilà.

1820 Certaines questions posées dans la première partie des audiences demeureront donc sans réponse. Comment se fait-il que les citoyens de l'ancienne CUO n'exigent pas une solution au transport des déchets qui engendre des coûts supplémentaires et qui coûtera encore plus cher dans l'avenir? C'est un mode qui produit des gaz à effet de serre, sans oublier les frais de décontamination du site Cook.

1825 Comment se fait-il qu'une petite municipalité devienne le lieu idéal pour exporter les matières résiduelles d'une grande ville d'une région?

Comment se fait-il que le seul projet concret soit celui d'un privé, onze ans après le rapport du BAPE et seize ans après la fermeture du site Cook?

1830 Une des réponses peut être celle-ci. La Ville de Gatineau voit la chose sur un horizon 2013. Eux, ils renouvellent leur contrat en 2008; en 2013, peut-être on aura une autre solution. Eux-mêmes, ils ont parlé de 2018. Donc, ils ne se sentent pas très concernés, tandis que la région voit maintenant l'horizon de 2009 arriver à grands pas. Les citoyens sont peu informés.

1835

Alleyn-et-Cawood, petite municipalité de 500 habitants, durant la saison de la villégiature voit son budget plus que doublé par les redevances. Comment dire non à cette manne? Les autres petites municipalités sont dépassées par le tout, car la plupart ne font même pas la cueillette des déchets, n'ont pas de centre d'apport volontaire pour le recyclage

1840

et encore moins un programme de compostage.

Les citoyens qui s'opposent sont accusés de souffrir du syndrome pas-dans-ma-cour, sauf que tous les autres citoyens de l'Outaouais pourraient être accusés de balayage dans la cour de l'autre.

1845

Il va sans dire que le CREDDO supporte la région dans sa décision de ne pas aller vers l'enfouissement mais de préférer les nouvelles technologies dont tout le monde a parlé. Il est aussi contre l'incinération à grande échelle – j'ai retrouvé un mémoire de 1992 – et l'exploitation de site par le privé sans partenariat avec le public. La gestion par le privé ou par

1850

le public uniquement a démontré des failles. Donc, la mixité serait à encourager.

Plusieurs autres raisons motivent le rejet du présent projet par le CREDDO. L'équité sociale, grand principe du développement durable n'étant pas le moindre. En effet, il est tout à fait inéquitable qu'une petite municipalité reçoive 90 % des déchets de la région sans que la plus grande productrice prenne la responsabilité de ses déchets ultimes. De plus, tout au long des deux routes de transport prévues, d'autres petites municipalités subiront les conséquences du passage de camions lourds acheminant les matières au site.

1855

La poussière et le bruit, le dommage aux maisons sont tous des éléments à ne pas négliger. D'ailleurs, au niveau des mesures de bruit comme lors des audiences publiques – j'en ai fait plusieurs, sur la 50, La Vérendry, McConnell-Laramée – le CREDDO a demandé de refaire les tests puisque le test 24 heures ne reflète pas les fluctuations dans le son. Les tests de son se basent sur des paramètres fixes, tandis que le transport du son varie beaucoup selon l'heure de la journée, selon l'humidité dans l'air, la température, etc. Puis, s'il y a des plans d'eau à proximité, bon, il y a plusieurs raisons pourquoi le son est amplifié.

1860

1865

Au niveau de l'équité, il faut aussi mentionner qu'exporter ses déchets vers une autre région comme on le fait présentement n'est pas plus équitable. À la limite, le transport des déchets hors région par train devrait être envisagé si jamais la solution Trois-Rivières est retenue, mais il n'y a pas des chemins de fer partout en région. Il y a seulement la ville et une partie de la MRC des Collines et de Papineau.

1870

La création d'une montagne de déchets dans un décor enchanteur n'est pas une proposition à soulever l'enthousiasme, malgré le fait que le site respecte tous les critères de choix du promoteur. Les résidents permanents et saisonniers apprécient la nature qui les entoure.

1875

1880 Les inquiétudes des citoyens portant sur le transport et les écoulements dans la nappe phréatique sont aussi légitimes. La protection des terres agricoles est aussi louable en soi, mais il est parfois difficile d'en comprendre le processus lorsqu'on permet la construction de terrains de golf et qu'on refuse des infrastructures municipales. Alors ça aussi, c'est un enjeu. L'ancienne CUO a fait face à des refus du CPTAQ, ce qui a engendré le transport des déchets hors région.

1885 Le gouvernement du Québec va devoir permettre l'innovation et les initiatives locales afin de dénouer cette impasse et non permettre à un privé de dicter une solution à l'Outaouais.

1890 Les MRC rurales devraient pouvoir faire des expériences quant au traitement des matières résiduelles et le gouvernement devra encourager la communauté scientifique à trouver des solutions à petite échelle. La problématique des petites municipalités, des habitants parsemés sur un grand territoire et ayant des moyens réduits face aux coûts exorbitants de construction d'infrastructures, que ce soit gazéification, incinérateur, etc., c'est la grande problématique de notre région, si on fait abstraction de la Ville de Gatineau.

1895 Un autre grand problème auquel ils font face, c'est évidemment le transport. Plus on régionalise des trucs, plus il y a de transport, que ce soit dans une direction ou l'autre. Certaines municipalités, dont celles de la MRC des Collines, ont trouvé comme solution de cueillir en alternance le recyclage et les déchets. Donc, une semaine, c'est le recyclage; une semaine, c'est les déchets. Alors, ça élimine un coût d'avoir deux cueillettes dans une semaine, ça réduit les gaz à effet de serre et ça responsabilise les citoyens aussi.

1900 Bon, Recyc-Québec n'aime pas beaucoup le compostage domestique et c'est eux qui sont les juges, si vous voulez, des PGMR. Alors ça aussi, c'est une autre problématique, parce que là, à chaque fois qu'on sort un camion pour faire une cueillette, il y a problématique pour les petites municipalités, elles ne peuvent pas se le permettre.

1910 Bon, j'achève. C'est juste pour dire que évidemment il y a d'autres façons de faire. Il y a des cueillettes à 3 voies, c'est-à-dire des camions à trois compartiments, il y en a à deux. Ultimement, je crois que la capacité de payer des municipalités et la capacité de soutien de l'environnement se retrouvent en opposition, à moins que le gouvernement ne fasse preuve d'une certaine flexibilité quant aux solutions.

1915 Une des choses, je crois, que le gouvernement pourrait faire, c'est qu'avec la Politique de la ruralité, il devrait y avoir une part de budget qui soit attachée à la gestion des matières résiduelles. Ça, je pense que c'est quelque chose qui a peut-être été négligé dans la nouvelle Politique de la ruralité.

Alors, tout ceci, ça fait que le CREDDO est contre le projet. Parce que là, je pense

que j'ai étiré mon temps.

1920

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame. Justement, vous avez été témoin des plans de gestion des matières résiduelles, des approches de consultation, puis vous avez dit dans votre présentation qu'il y avait peu de place, peu d'information en ce qui concernait la gestion des déchets ultimes, des résidus ultimes, alors que c'est un des points majeurs.

1925

Mme NICOLE DesROCHES :

Tout à fait.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui accroche le plus les citoyens, c'est bien l'implantation d'un équipement de traitement.

1935

Mme NICOLE DesROCHES :

Tout à fait.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Et c'était l'esprit, d'ailleurs, de la Politique de gestion des matières résiduelles qui a découlé de la générique sur les matières résiduelles. C'est que justement, les grands conflits qu'il y avait au niveau social, c'était des gens qui recevaient des matières résiduelles d'autres régions en plus.

1945

Mme NICOLE DesROCHES :

Oui, tout à fait. Lanaudière, entre autres.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Pendant des décennies et des décennies. Alors, le gouvernement a dit : «Prenez la gestion en main». Il a identifié les MRC comme étant responsables justement de trouver des solutions, mais de le faire en concertation avec les citoyens.

1955

On comprend que ça commence, cette approche-là, que les gens n'ont pas encore pris conscience de leur capacité à faire changer ou à modifier les décisions ou à influencer les décisions. Mais justement, comment vous voyez ça ici pour qu'il y en ait une approche

1960

régionale, mais qui soit bâtie avec ceux qui ont la responsabilité de porter ce dossier-là, mais en concertation avec les citoyens? Est-ce qu'on peut espérer en avoir un? Parce qu'on a toujours des reports et des reports de solution à long terme.

1965 **Mme NICOLE DesROCHES :**

Si j'avais la solution, on ne serait peut-être pas ici, mais ceci dit, ça fait des années que je travaille auprès des élus. Ça fait au moins cinq ans que je tente de persuader les élus de s'asseoir ensemble. La problématique, quand les PGMR sont sortis... bon, il faut tenir compte de la nature humaine. Quand les plans de gestion sont sortis, bon, l'histoire de fermer les dépotoirs, les dépôts en tranchée, il n'y avait pas eu de décret.

1970

LA PRÉSIDENTE :

1975 Mais ça s'en venait quand même.

Mme NICOLE DesROCHES :

Oui, oui. Vous connaissez la nature humaine, n'est-ce pas? Ça s'en venait mais c'était à l'horizon. Il n'y a personne qui a eu la vision de dire – dans nos élus – de dire : «Bien là, oui, ça s'en vient. On ne sait pas quand mais il faudrait être prêts. »

1980

Bon, depuis 2002, c'est ce que j'essayais de faire, puis les aménagistes qui étaient à ce moment-là responsables du dossier, souvent on a tenté de le faire, mais c'est évident que, bon, il y a des changements d'élus, il y a eu toute la question des fusions municipales qui a créé une problématique. Pourquoi est-ce qu'on en est là? J'aimerais ça avoir la réponse. C'est évident qu'il faut s'asseoir avec les citoyens.

1985

Le Plan de gestion des matières résiduelles, c'était l'occasion. Mais, tu sais, il y avait 20-25 personnes par soirée. À partir d'ici, je pense qu'il y en avait 80, mais là, c'est parce qu'ils étaient plus inquiets d'un dossier qui traitait de l'eau qu'autre chose.

1990

C'est parce que je pense qu'à la base, les élus se fient à leurs fonctionnaires – ceux qui en ont – puis là, les fonctionnaires, eux ont peur des citoyens, puis ils disent : «Bien, c'est comme ça que ça devrait se faire. »

1995

Ça fait que c'est certain que c'est un apprentissage la consultation et la concertation, parce que je différencie entre la concertation et la consultation. Ce n'est pas facile de convaincre des fonctionnaires et des élus et leur dire : «Il faut concerter. Il faut s'asseoir à une même table. » Puis, je veux dire, on a fait des propositions, le CREDDO, mais bon : «Là, vous autres, vous êtes juste un petit organisme à but non lucratif», alors c'est toujours un peu

2000

cette attitude-là. Puis, des fois, je me suis fait traiter d'achalante, mais c'est évident qu'il y a un manque.

2005 Puis, évidemment, le plan du gouvernement, la politique est bonne, on l'a toujours soutenue, mais nous, ce qu'on dit, c'est : «Ayez la réglementation». Si la réglementation était tombée en place dans les deux ans suivant la politique, on ne serait pas ici non plus à dire qu'il y a un manque de communication. Ceci dit, qu'est-ce qu'on fait quand on est pris avec ce qu'on a? C'est évident que je vais continuer à. . .

2010 Bien là, je pense qu'ils ont compris. Parce qu'évidemment, le restant de la région n'était pas trop concerné. Ils disaient : «La Ville de Gatineau... nous, on a nos DET.» Mais, évidemment, si tu élimines les DET, qu'est-ce que tu fais dans une MRC de 14 000 habitants? La MRC de Pontiac, il y a 14 000 habitants sur un territoire de je ne sais pas
2015 combien de mille kilomètres carrés, et je pense qu'il y a trois municipalités sur les quatorze qui font de la cueillette de déchets, puis je pense qu'il y en a deux qui ont un centre d'apport volontaire pour le recyclage. Je veux dire, on vient de loin. On part de loin.

2020 Puis, je pense que le gouvernement... dans beaucoup de régions, il y a une ville moyenne qui est un pôle. Tandis que nous, le pôle est complètement à l'autre bout et puis, à part de ça, il est tributaire d'une autre espèce de bestiole qui s'appelle la Capitale nationale, puis il y a un gestionnaire là-dedans qui s'appelle la Commission de la Capitale nationale. Donc, tout ça fait qu'il y a vraiment une scissure entre le rural et l'urbain.

2025 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et vous disiez : on sait que la Ville de Gatineau, son contrat avec Lachute vient à échéance en 2008 et qu'ils ont l'intention, comme vous dites, de prolonger pour un autre cinq ans ce contrat-là. Et hier soir, le préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nous a dit qu'il
2030 est en discussion avec la Ville de Gatineau pour s'arrimer ou arrimer le renouvellement de leur contrat avec Lachute. Donc, on reporte aussi ici sur un autre cinq ans. Qu'est-ce que vous en pensez?

2035 **Mme NICOLE DesROCHES :**

Je trouve ça malheureux. Mais évidemment, comme moyen transitoire, est-ce qu'il faut envoyer nos déchets dans une autre région? C'est évident que de partir de Grand-Remous à aller jusqu'à Gatineau pour transborder des déchets, c'est un peu. . . c'est beaucoup de transport, puis ensuite si on pense qu'on va transborder ces déchets-là puis
2040 après ça, on va s'en aller jusqu'à Lachute, si on parle de distance pour transporter, c'est quand même pas mal long.

Peut-être que le gouvernement devrait réfléchir à maintenir les DET ouverts un peu

2045 plus longtemps plutôt que faire tout ce transport-là. Si on parle strictement au niveau environnement et transport, ce n'est vraiment pas l'idéal.

2050 D'ailleurs, dans toutes ces affaires-là, la Table des préfets, ils se sont réunis en juin 2006, mais le maire de Gatineau vient d'être délégué à cette table-là il y a un mois. Alors tout prend beaucoup de temps. Puis je vous dirais que même la Ville de Gatineau, je suis à leur commission de l'environnement et j'ai dû avoir des débats assez houleux avec eux pour qu'ils fassent leur PGMR, leurs consultations avant les élections de 2005. Ça fait que tout prend vraiment beaucoup de temps, puis, je veux dire, je ne l'ai pas la solution.

2055 J'aimerais ça dire que je l'ai, la solution. J'ai mis les efforts que je pouvais y mettre, mais c'est évident que là, les citoyens ici peut-être pourraient avoir une plus grande influence. Puis si tous les citoyens dans toutes les MRC faisaient la même chose auprès de leur MRC, là à ce moment-là, peut-être que ça bougerait un peu plus.

2060 Mais est-ce qu'il va falloir que quelqu'un propose un projet de lieu d'enfouissement dans chacune des MRC pour que tout le monde dise : «C'est un sujet urgent»? C'est peut-être une façon de fonctionner, mais c'est un peu à l'envers.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Est-ce que la ministre pourrait demander une démonstration, par exemple, à la Table des préfets que la solution qu'ils proposeront comme solution transitoire en est vraiment une? Parce que s'ils proposent une solution transitoire au mois d'août ou septembre, par exemple, mais que cette solution transitoire est reportée encore, et reportée, et reportée, étant donné l'historique, il y a onze ans justement, c'était imminent.

2070

Mme NICOLE DesROCHES :

Oui, oui.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était imminent qu'on allait trouver une solution pour la région. Alors, comment faire pour s'assurer que cette fois-ci, c'est la bonne?

2080 **Mme NICOLE DesROCHES :**

Bien, la ministre peut toujours imposer. Bon, qu'est-ce qui serait le mieux d'imposer? C'est évident qu'un processus de concertation, c'est toujours mieux qu'une imposition. Puis j'espère qu'elle n'imposera pas que le site, c'est la solution.

2085

2090 D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de lui parler et elle dit : «Bon, deux problématiques dans l'Outaouais. Vous avez cinq minutes», parce que tous les autres conseils régionaux étaient là. Alors ça, c'en était un. Les aires protégées, c'était l'autre, mais le site d'enfouissement, j'ai dit : «S'il vous plaît, j'espère que le BAPE ne va pas vous recommander le site, puis j'espère que vous n'accepterez pas si jamais c'était recommandé.» Je n'ai pas eu le temps d'élaborer beaucoup là-dessus.

2095 C'est évident que des choses imposées d'en haut, ça ne marche pas non plus. Ça fait que là, on est toujours un peu pris. Moi, la solution que je préconiserais, c'est qu'il y ait un comité régional, puis ce comité qui est créé se promène dans les MRC et qu'on reprenne un peu les consultations sur les plans. Mais comment je dirais, les plans, c'était un peu fermé déjà. C'était un peu canné d'avance comme on dit ici. Alors, ce n'était pas nécessairement. .

2100 Moi, je pense qu'il faudrait aller poser la question : bon, si on n'a pas de DET, qu'est-ce qu'on fait? Bon, le recyclage, comment vous voyez ça? Le compostage, comment vous voyez ça? Chaque petite municipalité pourrait avoir sa solution pour le compostage. Il pourrait y avoir un site municipal. Le recyclage, ça pourrait être mis dans une espèce d'écocentre. On pourrait avoir des écocentres aussi, des petits écocentres. Là, à ce moment-là, la matière est déjà triée et puis, bon, s'il n'y a pas de matière, ils viennent le chercher le recyclage une fois par mois.

2110 Ça n'a pas besoin que le tout soit distribué automatiquement au centre de tri qui est d'ailleurs dans la MRC des Collines. Que le centre de tri reçoive toutes les matières de toutes les MRC à chaque semaine, ce n'est pas obligatoire.

2115 Mais je pense que cette flexibilité-là n'est peut-être pas là non plus au niveau du gouvernement. Je pense que la MRC de Pontiac, ironiquement, leur PGMR vient d'être homologué parce qu'ils avaient un site à proposer. Mais au niveau du recyclage et au niveau du compostage, ils sont loin, loin, loin des objectifs.

2120 Alors, moi, je pense que c'est évident que la région doit se parler. Je tape sur ce clou depuis des années et des années. Est-ce que la ministre pourrait imposer un processus? Peut-être. Ça serait peut-être la meilleure façon, plutôt qu'imposer une solution. Mais imposer un processus de concertation. C'est certain que j'aimerais bien faire partie de la solution, le CREDDO a toujours tenté de proposer des solutions.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Puis concernant justement la protection des milieux naturels ici, vous dites que vous êtes à 2 % d'aires protégées.

Mme NICOLE DesROCHES :

2130 Oui. Alors, le processus d'aires protégées, la SQAP, la stratégie qui a été adoptée en 2001, on devait commencer dans l'Outaouais, parce que l'Outaouais, à cause de la forêt, on a la plus grande biodiversité au Québec. Mais, des fois, on se demande si on est sur la carte.

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis, en plus, vous n'avez pas de mouche! C'est pas mal l'fun.

Mme NICOLE DesROCHES :

2140 L'Outaouais, c'est la belle inconnue du Québec. C'est une magnifique région qui est très mal connue. Il y a le processus des aires protégées qui est enclenché en ce moment, mais évidemment, le ministère, je pense qu'il y a deux ou trois analystes qui travaillent sur ça, puis ils sont venus en région, puis ils sont allés parler à la CRÉ, mais la CRÉ c'est une
2145 nouvelle bestiole qu'ils ne connaissaient pas, alors ils se sont un peu frappés à un mur parce qu'eux sont obligés de faire des consultations sectorielles. Donc ça aussi, c'est un processus d'apprentissage de la part des analystes de la Direction des aires protégées.

C'est évident que si on veut en protéger plus en Outaouais, parce que c'est évident
2150 qu'elle est là, la forêt, la biodiversité est là, mais la protection n'est pas là. Même le Parc de la Gatineau, comme je disais tantôt, il n'a pas de statut. C'est géré par la Commission de la Capitale nationale. Puis si vous regardez la tenure des terres, c'est écrit : «La Reine, Chef du Canada». Alors, à ce moment-là, c'est un autre dossier qui me tient occupée.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous pose cette question-là, parce que l'objectif au niveau du Québec est de 8 %.

Mme NICOLE DesROCHES :

2160 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Vous nous dites qu'on en est à 2 %. Est-ce que dans les secteurs d'Alleyne-et-Cawood, il y a des zones qui pourraient faire partie de ces aires protégées là? Puis est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

Mme NICOLE DesROCHES :

2170

Je sais que les gens du mont O'Brien ont fait une présentation. On ne nous a pas présenté toutes les aires protégées. On a présenté les plus urgentes que le ministère retenait. Donc, on n'a pas eu la présentation. La semaine prochaine, on me dit que le 20, on devrait avoir une présentation du portrait des aires protégées présentées en Outaouais.

2175

C'est évident que l'industrie forestière, par les temps qui courent, n'aime pas trop, trop entendre le mot «aires protégées». Mais plus près que ça. . . mais comme je le dis, je ne le sais pas, mais je sais que le mont O'Brien qui n'est pas loin avait été proposé.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Fait partie de. . .

Mme NICOLE DesROCHES :

2185

D'une proposition qui a été faite par les citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

2190

. . . d'une proposition.

Mme NICOLE DesROCHES :

2195

Par le CREDDO aussi avec un autre groupe.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Merci pour votre témoignage, madame.

2200

Mme NICOLE DesROCHES :

C'est moi qui vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2205

Nous invitons le dernier intervenant pour cet après-midi, monsieur Robert McLellan.

M. ROBERT McLELLAN :

2210

Bonjour, mesdames, messieurs !

2215 (TRADUCTION) Mon nom est Robert McLellan. Je suis président du comité du
dépotoir de Cantley. C'est un groupe qui a été formé en 2005 en réaction aux nombreux
problèmes de dépôt de matériaux secs situé sur la route Holmes à Cantley, à quelques pas de
ma résidence. Je m'excuse, je n'ai pas fait ma présentation disponible au BAPE la semaine
dernière parce que j'ai passé cinq jours en avant du Tribunal administratif du Québec dans le
cas de révocation de ce DMS dont on parle. Et j'avais le statut d'interlocuteur.

2220 Je veux partager mes expériences et mes pensées. J'ai essayé de le faire pour mes
collègues en arrière, parce que je sais que c'est difficile d'être patient et d'être sans émotion
là-dessus.

2225 Moi, je suis la preuve d'un des plus grands cauchemars en ce qui concerne les
dépotoirs. Du temps de la révolution industrielle et jusqu'à présent, notre société occidentale
considérait pratique normale de polluer, jeter ses polluants dans l'air, dans les cours d'eau et
de disposer de toutes sortes de matériaux dangereux dans les vallées et les fossés et les trous
dans la terre.

2230 Dans cette région, on n'a pas besoin de regarder très loin. Une grande partie de la
pointe de Gatineau et la partie est de Hull contre la rivière Outaouais étaient utilisées comme
dépotoir. Malheureusement, on réalise maintenant que c'était de la stupidité. Mais comme
nous n'avons qu'une planète et si on continue d'en faire un dépotoir, c'est le désastre qui nous
attend.

2235 Le dépotoir de matières sèches qu'on appelle le DMS a reçu son certificat
d'exploitation le 1^{er} mai 1989. Plusieurs personnes dans la communauté s'inquiétaient
d'envoyer ce dépotoir dans une ancienne carrière de pierre mais le ministère de
l'Environnement leur a permis d'opérer. Le DMS était tout simplement de prendre des déchets
de construction et aucun résidu domestique.

2240 Mais les choses n'ont pas été comme ça. Et c'est pour ça que je suis ici aujourd'hui.
En 1990, le mois de mars, le dépotoir était placé sous enquête pour la première fois par le
ministère de l'Environnement. Je vais vous donner une chronologie des événements, vous
donner une idée du désastre auquel nous avons été confrontés de l'incompétence qui s'est
ensuivie.

2250 En 1995-98, un certificat d'exploitation a été renouvelé trois fois, temporairement,
pour des périodes de cinq à sept mois, et durant 97-98, le dépotoir a été opéré pour une
période mais sans certificat. J'ai les certificats avec l'accès à l'information pour le démontrer.

Le 21 avril 1998, suivant une décision de la Cour municipale, un nouveau certificat de
cinq ans leur a été accordé et on a avancé jusqu'à l'automne de 2004. Les voisins ont

2255 commencé à se plaindre des senteurs qui est arrivé au point culminant dans les événements du 24 et 25 décembre quand des voisins ont été affectés par des niveaux de ce qui s'est avéré être du sulfite d'hydrogène produit par des déchets qui se décomposent avec H₂S et des niveaux de 300 ppm ou de 300 000 ppb que nous avons enregistrés dans le dépotoir.

2260 Janvier 2005, le dépotoir a été placé sous enquête pour la dix-septième fois et, pour la même période, on a découvert qu'il y a eu plusieurs infractions également durant ce temps-là. Et en même période, on a découvert qu'il y avait un feu qui brûlait en souterrain dans le dépotoir. La santé publique, la CSST, la police, les pompiers, le gouvernement municipal, les citoyens et le MDDEP se sont impliqués pour assurer la santé des voisins.

2265 Le 15 ou 19 mars, les résidants ont dû quitter. 69 résidants et fermes, ils ont été avisés de quitter leur maison pendant qu'on faisait l'excavation de 150 000 tonnes de déchets pour éteindre le feu. C'était à leurs propres dépenses. C'est eux qui ont payé leurs coûts finalement.

2270 Les résidants se plaignaient de problèmes respiratoires, de mal aux yeux, des problèmes de peau, des saignements de nez, des maux de tête même. J'ai eu des rats et je dirais que c'était dégueulasse dans mon sous-sol, d'autres problèmes de santé.

2275 Ensuite, les couvertures par les médias français, anglais, télévision, radio et journaux. Donc, durant cette période de temps, j'ai écrit que le gouvernement ne donnait pas toute l'histoire, mais il y avait un manque total de confiance envers le gouvernement.

2280 Alors, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair à ce moment-là, a annoncé son intention et une ordonnance de forcer le dépotoir à faire le nettoyage. Et ensuite, avec une autre ordonnance spéciale le 19 juillet, avec une liste de nettoyage et de mesures correctives à être complétées d'ici le 30. Le 30 septembre 2005, les avocats ont remarqué aucune amélioration et, le 8 novembre, il y a une requête pour une autorisation d'exercer un recours collectif par Robert McLellan, moi-même.

2285 Donc, le 23 janvier 2006, le dépotoir était fermé parce qu'il n'avait pas vraiment observé l'ordonnance de sauvegarde et vous avez une copie. On appelait ça l'ordonnance de sauvegarde.

2290 Et, au mois de février 2006, le dépotoir a eu la permission de rouvrir à la suite de l'installation d'un système pour filtrer les effets gazeux. Mais le mois de février 2006, il y a eu un Fonds d'aide au recours collectif, une avance de 29 M\$ à McLellan pour commencer une poursuite collective.

Et durant l'été de 2006, ce dépotoir, il y a eu une poursuite contre les voisins et deux résidants qui s'étaient plaints, et ont reçu une poursuite pour 1 250 000 \$ pour diffamation. Et

2295 le 20 septembre, le ministre Béchard a révoqué le certificat du dépotoir et, le 13 octobre, le Tribunal administratif du Québec a permis au dépotoir de rouvrir jusqu'aux audiences du TAQ le 4 juin, donc la semaine dernière.

2300 Et le 21 décembre, une mise en demeure aux opérateurs avec une liste d'items à partir de l'ordonnance qui n'étaient pas complétés. 300 000 \$ un dépôt de sécurité qui n'a toujours pas été payé. Et le 15 février 2007, le Québec a demandé la protection de la loi et donc pour se protéger contre la banqueroute avec des dettes de 668 000 \$.

2305 Et en mars 2007, j'ai été forcé de laisser tomber notre poursuite en recours collectif à cause des prospects de ne pas pouvoir couvrir les coûts. Ça a été fait avec mon avocat avec le Fonds d'aide de recours collectif, mais il a dit : «Vous allez probablement gagner cette cause, mais vous allez perdre votre argent.» Et mon avocat avait plaidé à Saguenay dans une poursuite de Shipshaw Chicoutimi et ils ont gagné, mais ils ont perdu beaucoup d'argent.

2310 Et la semaine dernière, j'ai passé la semaine à la Cour au Tribunal administratif. C'était vraiment intense. On a eu un ancien employé du dépotoir qui a témoigné qu'on enfouissait des pneus, des sceaux d'huile, des batteries, des réfrigérateurs et il a démissionné parce qu'il était dégoûté de l'opération.

2315 Ce que j'ai appris des documents que j'ai obtenus avec l'accès à l'information et les témoignages, c'est que les opérateurs de ce dépotoir et le MDDEP partagent la responsabilité de tous ces problèmes. Les opérateurs de ce dépotoir ont été, selon moi, négligents dans leur exploitation et étaient très au courant des problèmes et des infractions.

2320 Je vais vous donner quelques exemples. Le manque d'inspection, c'est des rapports. Le ministère de l'Environnement a inspecté le dépotoir le 28 mars 2001. La prochaine inspection a été le 11 décembre 2002. La prochaine visite était le résultat d'une plainte et c'était au 24 décembre 2004. Et quand le certificat a été renouvelé en 1998, le dépotoir devait être inspecté quinze fois par année. On voit deux ans même sans inspection.

2325 On n'est pas les seuls avec les problèmes. Si vous lisez les journaux, vous allez voir que dans d'autres régions, le même. Par exemple, il y en a une à Laval, par exemple, et dans le coin de Montréal également. Puis ils opèrent sans permis.

2330 C'est mon opinion que le ministère de l'Environnement a prouvé qu'il était incapable de s'assurer que les lois soient respectées en ce qui concerne l'environnement sur cette période, alors qu'ils venaient sur le site, les inspecteurs étaient sur le site plusieurs fois par semaine. Mais les propriétaires payaient des amendes, considéraient que ça faisait partie des affaires.

2335 Comme je l'ai dit, le DMS de Cantley n'a pas complété les conditions de l'ordonnance qui leur avait été envoyée, mais je vais donner une liste. Le dépotoir a installé une

géomembrane, un genre de plastique sur trois hectares mais ils n'ont pas envoyé un rapport de qualité au ministère.

2340 Ils ont fait cinq puits pour tester les eaux, mais les puits n'étaient pas placés où ils pouvaient vraiment échantillonner l'eau et ce n'était pas assez creux souvent. Puis ils n'ont pas fait le recouvrement de l'endroit avec une membrane dans les sections qui étaient finis d'être exploitées.

2345 Puis, le ministère ou les règlements ont demandé l'installation de balances pour peser les déchets en juin 2006 et les balances ont été installées au mois de mai 2007, mais elles ont été construites à l'intérieur de dix mètres des zones tampons des ruisseaux. Je ne sais pas comment les gens peuvent être aussi stupides.

2350 Quelle portion de responsabilité pour ce manque de conformité aux règlements? Et tout ça appartient aux opérateurs du DMS. Et quelle portion de ces responsabilités appartient à Fondex et aux ingénieurs qui sont consultants?

2355 Donc, la compagnie propose le site d'enfouissement de Danford Lake, qui a engagé la firme Fondex pour travailler sur ses plans. En fait, le manque de respect de la loi environnementale par le ministère dans le cas du DMS de Cantley, j'hésiterais, moi, à dépendre sur le ministère pour mettre en vigueur les lois du Québec sur les dépotoirs en 2007.

2360 On a regardé en Europe et dans d'autres parties du monde, et on a vu qu'il y a plusieurs alternatives. C'est beaucoup moindre, c'est l'environnement, qu'enfouir nos déchets dans le sol. Et on prie qu'à une date future, ces dépotoirs ne pollueront pas l'environnement.

2365 Comme je l'ai dit, on a une planète sur laquelle on vit, et pour appuyer notre forme de vie, nous espérons que la vie des générations des humains pendant des centaines et des milliers d'années, eh bien, ces dépotoirs ne sont pas compatibles avec une planète en santé. Les déchets qui seraient enfouis à Danford Lake vont rester là sous une forme ou une autre pendant des milliers d'années. En 2007, on sait mieux faire et on doit faire mieux pour la santé de notre environnement et des générations à venir.

2370

LA PRÉSIDENTE :

2375 Merci. Vous avez souligné dans votre présentation qu'il y a, en tout cas une perception tout au moins d'un manque de vérification au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour faire la surveillance fréquente des lieux d'enfouissement, que ce soit enfouissement technique ou dépôt de matériaux secs.

Le Vérificateur général a aussi dit, dans son rapport annuel, qu'il y avait un manque

2380 au niveau du ministère. Bon, le ministère nous dit lors des audiences que c'est un manque de ressources.

2385 D'autre part, le développement durable implique que c'est l'utilisateur-payeur ou générateur de risque qui doit assumer ou partager les coûts du risque qu'il fait assumer à la société, mais il n'y a toujours pas en vigueur un projet de règlement qui existe mais qui n'est pas en vigueur où, justement, lorsqu'il y a un risque qui est imposé à la société, bien, celui qui fait supporter le risque assume un coût pour qu'il puisse être surveillé par le gouvernement qui a une responsabilité. Alors, comment vous voyez ça?

M. ROBERT McLELLAN :

2390 La preuve est là. Les rapports d'inspecteurs, dès le début de l'ouverture du dépotoir, il y avait toujours des déchets inacceptables, des déchets non couverts, des déchets dans l'eau. C'est clair, je ne suis pas spécialiste dans la loi de l'environnement, nous avons une loi de l'environnement, mais s'il n'y a pas de surveillance, s'il n'y a pas de ressource pour le ministère pour assurer que les lois sont suivies...

2400 Puis malheureusement, c'est un peu la chose : si vous ne dumppez dans notre cour, on y pense pas. Heureusement, la société a changé. On met une valeur. L'environnement est sauté d'en bas de la table à numéro 1, puis heureusement. Oui, je n'ai pas de réponse à votre question, mais il faut que le gouvernement, il faut que les politiciens, il faut que la bureaucratie, il faut que nous autres les citoyens disent : le fait qu'il y en ait, oui, c'est une priorité. Oui, c'est une priorité.

2405 J'ai souvent dit dans notre communauté, je peux le dire en anglais (TRADUCTION) que notre appui dans la région était large d'un mille et un pouce d'épais. (FIN TRADUCTION)

2410 Donc, tout le monde est contre les dépotoirs, tout le monde est contre ci, contre ça, contre l'environnement. C'est toujours à l'autre de prendre l'autobus ou de prendre sa bicyclette. C'est toujours à l'autre d'acheter le char qui consomme le moins de gazoline. Mais je pense heureusement, ça commence à changer, mais tous les dossiers de dépotoir, je trouve que le gouvernement est loin en arrière des citoyens.

2415 Il exige la fermeture des dumps, mais montrez-nous un peu de leadership. Montrez-nous des sites témoins, des sites pilotes où on peut trouver. C'est vous autres qui avez des ressources. Allez-y, cherchez un peu. Fais l'exemplaire. Parce que oui, ça va coûter cher, mais ça va coûter plus cher à l'environnement aussi si on ne fait rien.

2420 Pour résumer, oui, ce n'était pas une priorité. Malheureusement, ce n'était pas une priorité. Puis ça semble avoir été plus une priorité au point de vue de l'agriculture ou d'autres sections de l'environnement, mais pour les dépotoirs, le ministère de l'Environnement, la

surveillance des dépotoirs, ce n'était pas une priorité.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2425 Monsieur McLellan, ce type de dépotoir là, dépôt de matériaux secs, normalement ce qui est accepté dans ces lieux-là, ce sont des matériaux non décomposables, des matériaux de construction.

M. ROBERT McLELLAN :

2430 Exactement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2435 Et ce qu'on nous a dit, c'est que, évidemment tous les déboires dont vous avez fait face depuis 2004, c'est dû à un incident. C'est une décomposition d'un produit de construction avec l'humidité ou quelque autre produit qui a engendré l'émission de H₂S dans l'atmosphère et qui a causé des problèmes très sérieux à la population.

2440 Est-ce que ça peut être perçu comme un accident, un accident de parcours ou si, à votre avis, vous avez été conscient que des déchets dégradés ou dégradables qui n'auraient pas dû se rencontrer là, se sont retrouvés dans ce dépotoir-là?

M. ROBERT McLELLAN :

2445 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2450 Parlez-nous un petit peu de l'historique de ça.

M. ROBERT McLELLAN :

2455 J'ai souvent dit, heureusement ça commence à sentir. Ça a commencé à sentir parce que les exploitants, durant l'été 2004, ils ont vidé un grand trou d'eau pour avoir de la place pour mettre d'autres déchets. Au lieu de pomper ça dans un autre lieu, ils ont pompé ça sur le haut du tas des déchets. Ça montre un peu le manque de connaissance des exploitants. Si vous avez une substance, il y a un danger de pollution, que l'écoulement peut causer un problème, la dernière chose que vous allez faire, c'est de verser de l'eau là-dessus. Mais
2460 c'est ça qu'ils ont fait.

 Mais heureusement, je dis ça commence à sentir, parce que sans ça, la

2465 communauté n'aurait pas mobilisé. Mais les problèmes étaient là dès le début. Nous avons des photos prises par les inspecteurs, comme j'ai dit, 89, 90, 91 : des pneus, des couches de bébé, des déchets domestiques, des chiens, des peaux de chevreuil. Nous avons toutes sortes de problèmes.

2470 Mais le point que je veux faire, c'est que le ministère était au courant de ces problèmes-là. Ils ont donné des avis d'infraction, mais tout le monde sait qu'il y a de l'argent dans le dépotoir. L'industrie des déchets, c'est très rentable. Quand vous avez un chiffre d'affaires, quand vous avez 30, 40 camions qui rentrent par jour, puis vous recevez peut-être à tous les six mois une amende de 600 \$ là, c'est même pas comme un billet de stationnement. En anglais, on dit : «The cost of doing business. »

2475 Puis si le gouvernement ne prend pas plus au sérieux que ça, ça devient que l'exploitant ne prend pas plus au sérieux non plus. Puis, avec le temps, le gouvernement dans notre cas a créé un monstre, mais là ils sont pris, quoi faire avec ce monstre-là. Et ça a coûté, c'est ça qui est de valeur, on ne parle pas du prix à l'environnement là, la santé de l'environnement, la santé des citoyens, ce que ça a coûté juste au gouvernement du Québec, 2480 cinq jours au Tribunal administratif. On n'a pas fini encore. Les frais des avocats, les frais de quatre personnels du ministère de l'Environnement pendant quasiment deux ans à cause d'un manque de vigilance par le gouvernement.

2485 Puis qui sait dans le futur le coût à l'environnement, le coût à la santé des citoyens? Parce que nous n'avons pas toutes les données sur la pollution, les problèmes de santé.

2490 On regarde l'État de la Californie, on regarde World Health Organization, ça parle toujours d'un exposé à un produit chimique courte durée : une heure, un jour, deux jours peut-être. On ne parle pas de la pollution longue durée bas niveau, puis on ne serait jamais capable de trouver un ingénieur, un docteur qui va témoigner.

2495 Mais je vous donne seulement l'exemple : ça commence à faire chaud, c'est l'été. Chaque année, Ontario Medical Society ou Canadian Mental Association va nous dire : «Attention! Il y a du smog. » Chaque année, il y a 6 000 citoyens canadiens qui vont décéder plus tôt à cause de la pollution de l'air. On semble accepter ça. Mais quand ça arrive à un cas local comme le nôtre, on sera jamais capable de trouver quelqu'un qui va témoigner. Puis c'est un peu le problème avec notre recours collectif, on a été obligés de lâcher.

2500 Donc, dans un côté, on accepte que la pollution n'est pas bonne, mais quand ça arrive dans un cas local, on a la chance de peut-être régler chez nous ou de prévenir, l'arrêter dans le cas de Danford, tout le monde est silencieux.

2505 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Votre comité, est-ce qu'il était en place avant l'incident ou l'accident de 2004?

M. ROBERT McLELLAN :

Non. On s'est mis en place à cause de l'accident.

2510

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est l'incident déclencheur.

2515

M. ROBERT McLELLAN :

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2520

Donc, n'eût été de cet incident-là, l'opération qui prévalait avant, donc vous dites que vous avez des preuves qu'il y avait des résidus, qui n'auraient pas dû être dirigés dans ce site-là, y étaient, n'eût été de cet incident-là. . .

2525

M. ROBERT McLELLAN :

Oui. Mais si votre question : est-ce que l'évidence qu'il y avait des déchets inacceptables? Oui. À tous les ans. Depuis 89.

2530

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

M. ROBERT McLELLAN :

2535

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Merci. Alors, est-ce qu'il y a un droit de rectification demandé? Non. Alors, on va prendre un petit peu de repos, puis on recommence à 19 h. Merci.

2545 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2550

LISE MAISONNEUVE, s. o.